

# Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2022-2023

Séance plénière du vendredi 30 septembre 2022

# Compte rendu

# **Sommaire**

	F	Pages
E	xcusés	5
0	RDRE DU JOUR	5
С	OMMUNICATIONS	
•	QUESTIONS ÉCRITES	5
•	CONSTITUTION DES ASSEMBLÉES	5
	NOTIFICATIONS	5

# INTERPELLATIONS

•	LE SUIVI DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR LA FIBROMYALGIE	
	de M. Jamal Ikazban	
	à Mme Barbara Trachte, ministre en charge de la Promotion de la santé	
	et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé	
	(Interpellation reportée à la demande de l'auteur, excusé)	5
•	La promotion et la prévention dans les établissements scolaires de la Commission communautaire française autour de la santé mentale chez les jeunes	
	De Mme Gladys Kazadi	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : Mme Gladys Kazadi, Mme Delphine Chabbert, M. David Weytsman, M. Ahmed Mouhssin et M. Rudi Vervoort, ministre)	5
•	L'ANNULATION D'UN CERTAIN NOMBRE DE CIRCUITS DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE EN SEPTEMBRE 2022	
	de M. Ahmed Mouhssin	
	LE TRANSPORT SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	
	interpellation jointe de M. Petya Obolensky	
	L'INCIDENT DU TRANSPORT SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2022-2023	
	interpellation jointe de M. David Weytsman	
	LA SITUATION RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ EN SEPTEMBRE 2022	
	interpellation jointe de Mme Céline Fremault	
	LE TRANSPORT SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ	
	interpellation jointe de Mme Delphine Chabbert et	
	LES FAILLES DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES	
	interpellation jointe de Mme Joëlle Maison	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire	
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin, M. Petya Obolensky, M. David Weytsman, Mme Céline Fremault, Mme Delphine Chabbert, Mme Joëlle Maison et M. Rudi Vervoort, ministre)	7
•	L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL FRANCOPHONES DE LA PETITE ENFANCE À BRUXELLES	
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge des Crèches	
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Nicole Nketo Bomele et M. Rudi Vervoort, ministre)	14
•	LE SUIVI DES AUDITIONS RELATIVES À LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Rudi Vervoort, ministre)	16

•	L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX ETA POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE	
	de M. Ahmed Mouhssin	
	LES INQUIÉTUDES DANS LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA)	
	interpellation jointe de Mme Céline Fremault et	
	LE FAIT QUE LES ETA DEMANDENT UNE AIDE URGENTE	
	interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées	
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin, Mme Céline Fremault, Mme Françoise Schepmans, Mme Marie Nagy et M. Rudi Vervoort, ministre)	18
•	L'AVANCÉE DU PROJET « BRUXELLES, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE » DANS LE CADRE DU BICENTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE	
	de M. Ahmed Mouhssin	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin et M. Rudi Vervoort, ministre)	22
Ql	UESTIONS ORALES	
•	L'ÉTAT DES LIEUX DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES AUBERGES DE JEUNESSE	
	de M. Pierre-Yves Lux et	
	LE SECTEUR DU TOURISME SOCIAL SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19	
	question orale jointe de M. Ahmed Mouhssin	
	à M. Rudi Vervoort, ministre	
	(Orateurs : M. Pierre-Yves Lux, M. Ahmed Mouhssin et M. Rudi Vervoort, ministre)	23
•	LA CONCRÉTISATION DES TRAVAUX DU MUSÉE DES MIGRATIONS	
	de M. Ahmed Mouhssin	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture	
	(Orateurs : M. Ahmed Mouhssin et M. Rudi Vervoort, ministre)	25
•	LA GRATUITÉ SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de M. Kalvin Soiresse Njall	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Orateurs : M. Kalvin Soiresse Njall et M. Rudi Vervoort, ministre)	26
•	L'INTERPRÉTARIAT EN LANGUE DES SIGNES FRANCOPHONE BELGE (LSFB) À BRUXELLES	
	de M. David Weytsman	
	à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement	
	(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteur)	27

•	La sensibilisation à l'importance de ventiler les pièces au sein des bâtiments dépendant de la Commission communautaire française dans le cadre de la lutte contre la Covid-19	
	de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Fonction publique	
	(Orateurs : M. Gaëtan Van Goidsenhoven et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	27
•	LES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON	
	de Mme Nicole Nketo Bomele	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège et de la Promotion de la santé	
	et à M. Alain Maron, ministre	
	(Oratrices : Mme Nicole Nketo Bomele et Mme Barbara Trachte, ministre-présidente)	28
•	L'ACTION DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION RELATIVE AUX MUTILATIONS GÉNITALES	
	de M. Christophe Magdalijns	
	à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la santé	
	et à M. Alain Maron	
	(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteur, excusé)	28
•	LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « ACCESSIBILITÉ DES JEUNES AU SPORT » ET SITUATION EN COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	
	de M. Pierre-Yves Lux	
	à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives	
	(Question orale transformée en question écrite à la demande de l'auteur)	29
CI	_ÔTURE	29
1A	NNEXES	
•	ANNEXE 1: RÉUNIONS DES COMMISSIONS	30
•	ANNEXE 2: COUR CONSTITUTIONNELLE	31

#### Présidence de Mme Magali Plovie, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h30.

M. Petya Obolensky et Mme Delphine Chabbert prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.

(Le procès-verbal de la séance plénière du 21 septembre 2022 est déposé sur le Bureau)

Mme la présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

#### **EXCUSÉS**

**Mme la présidente.-** M. Bruno Bauwens, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Elisa Groppi, M. Jamal Ikazban, Mme Stéphanie Koplowicz, M. Christophe Magdalijns, M. Emin Ozkara ont prié d'excuser leur absence.

#### **ORDRE DU JOUR**

Mme la présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 23 septembre dernier, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière du 30 septembre 2022.

M. Jamal Ikazban étant excusé, son interpellation adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant le suivi de la proposition de résolution sur la fibromyalgie est reportée à une prochaine séance plénière.

M. Christophe Magdalijns étant excusé, sa question orale adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant l'action de sensibilisation et de prévention relative aux mutilations génitales est transformée en question écrite.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

# COMMUNICATIONS

#### Questions écrites

**Mme la présidente.-** Depuis notre dernière séance, des questions écrites ont été adressées par :

- M. Christophe Magdalijns à Mme Barbara Trachte et M. Alain Maron;
- M. Emin Ozkara à Mme Barbara Trachte, M. Rudi Vervoort, M. Bernard Clerfayt, M. Alain Maron et Mme Nawal Ben Hamou;
- M. Ahmed Mouhssin à M. Rudi Vervoort ;
- Mme Véronique Lefrancq à M. Bernard Clerfayt ;

## Constitution des Assemblées

Mme la présidente.- M. le président du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 19 septembre 2022.

M. le président de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune m'a fait savoir que celle-ci s'est constituée en séance du 20 septembre 2022.

M. le président du Conseil de la Commission communautaire flamande (Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie) m'a fait savoir que celui-ci s'est constitué en séance du 21 septembre 2022.

#### **Notifications**

Mme la présidente.- Le Parlement a reçu notification des arrêts récemment prononcés par la Cour constitutionnelle, ainsi que des recours et des questions préjudicielles qui lui ont été adressés.

La liste de ces notifications sera annexée au présent compte rendu.

#### **INTERPELLATIONS**

**Mme la présidente**.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

Le ministre Rudi Vervoort n'étant pas encore arrivé, nous devons suspendre nos travaux.

**M.** Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je ne veux pas insister, mais il faut tout de même rappeler à l'exécutif que ce n'est pas le Parlement qui est à sa disposition, mais bien l'inverse. Être à l'heure à 9h30 ne me semble pas un effort hors de portée.

La séance est suspendue à 9h33.

La séance est reprise à 9h36.

#### LE SUIVI DE LA PROPOSITION DE RÉSOLUTION SUR LA FIBROMYALGIE

Interpellation de M. Jamal Ikazban

À Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé

#### et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

**Mme la présidente.-** Je vous rappelle qu'en l'absence de M. Jamal Ikazban, son interpellation est reportée à une prochaine séance plénière.

LA PROMOTION ET LA PRÉVENTION
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE
AUTOUR DE LA SANTÉ MENTALE CHEZ LES JEUNES

Interpellation de Mme Gladys Kazadi

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés).- La parution du rapport 2022 de l'initiative « What do you think » du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) a mis en lumière l'extrême urgence, pour les autorités, de tenir compte de la voix des jeunes qui souffrent d'un trouble mental diagnostiqué, expérimentant ainsi une situation de grande vulnérabilité. Trop souvent occultée, cette réalité contrastée et méconnue touche près d'un jeune sur cinq en Belgique et ne constitue que la partie émergée de l'iceberg.

Les deux années de pandémie écoulées n'ont fait que renforcer le phénomène. Le rapport nous apprend d'ailleurs

que de nombreux axes pourraient être améliorés en la matière. Les jeunes interrogés souhaitent une meilleure inclusion et une réelle participation aux décisions et aux structures qui les concernent, en plus d'un décloisonnement appuyé de la maladie, dont les barrières tendent à les isoler des autres jeunes de la société.

Plus largement, il existe une réelle volonté d'améliorer la prise en charge de ces jeunes au sein, mais également en dehors des hôpitaux, avec, par exemple, l'instauration d'espaces où ils puissent rencontrer des jeunes d'autres horizons, pas forcément atteints par la maladie.

Le diagnostic posé par le rapport invite en outre à amplifier la prévention autour des troubles de santé mentale en promouvant en permanence des formations et des campagnes de sensibilisation, afin de mieux faire connaître et combattre les stéréotypes qui entourent les jeunes faisant face à ce type de difficultés. Il a, entre autres, été souligné que le public qui devrait bénéficier d'une telle formation au repérage des troubles mentaux et au dialogue avec ces jeunes serait en priorité les professionnels de première ligne, à savoir les enseignants, les médecins et les psychologues.

Le rapport de l'Unicef présenté dernièrement n'est que le dernier d'une longue série d'initiatives qui visent à faire connaître la réalité du paysage des troubles mentaux au sein de la population jeune. Malheureusement, les autorités ne semblent pas encore avoir pris la mesure de l'urgence sociétale des besoins que révèlent ces recherches en matière de campagnes de sensibilisation et d'informations au sein des établissements qui, par définition, concentrent le plus nos jeunes, à savoir les écoles.

Quelles initiatives sont-elles mises en place au sein des établissements d'enseignement dépendant de la Commission communautaire française pour encourager cette sensibilisation et assurer une prévention optimale vis-à-vis de ce public jeune, notamment pour le repérage, l'accompagnement et une meilleure prise en charge de ces jeunes en situation mentale vulnérable ?

Par ailleurs, un appel concret a été formulé afin d'encourager le corps professoral des établissements d'enseignement à se former au mieux sur la thématique des troubles mentaux chez les jeunes, ce qui permettrait dès lors à l'école de se muer en véritable lieu d'aide, avec des coachs en bien-être, des cours sur la santé et des centres PMS bien plus accessibles.

Quels sont les projets de formations ou les adaptations qui offrent aux professeurs des établissements d'enseignement dépendant de la Commission communautaire française la possibilité de se former sur de telles thématiques ?

Quelles campagnes de promotion ont-elles été menées en ce sens ?

Mme Delphine Chabbert (PS).- Cette thématique est essentielle pour le groupe PS, qui dépose régulièrement des interpellations relatives aux enfants en Commission communautaire commune et en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je ne vais pas reprendre les différents points soulevés dans le rapport du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), car je suis convaincue que vous en avez pris connaissance.

Parmi les recommandations formulées par les enfants euxmêmes et par les jeunes - dont une grande partie a plus de dix-huit ans et rentre dès lors dans le cadre de vos compétences -, figure la demande d'écouter l'opinion des enfants et des jeunes et d'en tenir compte dans les services et soins de santé mentale destinés aux enfants et adolescents.

Dans quelle mesure les adolescents et surtout les jeunes adultes de plus de dix-huit ans sont-ils associés aux prises de décision politiques les concernant directement ? Il s'agit d'un article important de la convention internationale des droits de l'enfant, qui vous concerne. Un renforcement du processus participatif est-il à l'ordre du jour ?

Soutenez-vous des projets allant dans le sens des recommandations du rapport de l'Unicef ? Si oui, lesquels ?

Concernant la recommandation « Briser le silence et la stigmatisation qui entoure les problèmes de santé mentale, mener campagne pour que ce ne soit plus un tabou d'en parler et de demander de l'aide », une campagne sur la santé mentale à destination de ce public spécifique est-elle à l'ordre du jour ?

M. David Weytsman (MR).- Un débat similaire s'est tenu il y a deux semaines sur la santé mentale des jeunes. J'avais alors dit à la ministre-présidente, Barbara Trachte, combien je déplorais que nous n'ayons toujours pas reçu de stratégie sur les options de santé mentale. Vous savez à quel point c'est important. Depuis des mois, tous les acteurs du terrain nous alertent sur la nécessité de disposer d'un plan d'action clair, avec des budgets définis et des objectifs assignés pour tous les publics touchés. On sait à quel point les différentes crises affectent tous les publics.

D'autre part, je rappelais la proposition de résolution du MR, déposée il y a un an et demi, qui demandait précisément de briser les tabous et de développer des stratégies de communication et de sensibilisation touchant tous les publics, en particulier les plus jeunes. Comme l'a dit Mme Chabbert, les problèmes de santé mentale restent un tabou auprès de ce public.

J'attends dès lors de monsieur le ministre qu'il nous soumette, puisque madame la ministre-présidente ne le fait pas, un plan d'action ainsi que des mesures de sensibilisation et de financement renforcé pour ces matières.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Nous aurons l'occasion, la semaine prochaine, de discuter du plan social-santé intégré (PSSI) que le Gouvernement nous présentera. J'anticipe cet échange en vous demandant si vous pourriez nous communiquer quelques éléments succincts du PSSI relatifs au sujet abordé par madame Kazadi.

M. Rudi Vervoort, ministre.- La prévention et la prise en charge de la santé mentale des jeunes est évidemment prise au sérieux par la Commission communautaire française en qualité de pouvoir organisateur. À cet égard, les centres psycho-médico-sociaux (CPMS), et surtout les cellules d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), jouent un rôle déterminant. Les équipes chargées des animations EVRAS dans les écoles sont composées d'enseignants, d'agents des CPMS et des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) ainsi que du personnel psycho-médico-social qui répondent au plus près aux besoins des élèves.

Les équipes pédagogiques et les directions des écoles peuvent également attirer l'attention sur la situation spécifique de l'un ou l'autre élève, notamment à l'occasion des conseils de classe. En aval, chaque école prévoit des temps et des lieux d'écoute des élèves, dans un premier temps grâce aux titulaires de classe et aux éducateurs.

La participation des CPMS aux conseils de classe et leur présence régulière au sein des établissements permettent un repérage des difficultés des élèves, en ce compris celles relevant de la santé mentale. Dans ces cas, les CPMS offrent à chaque élève et à sa famille un lieu d'écoute et d'accompagnement psycho-médico-social. Ils veillent à travailler avec le réseau bruxellois de prise en charge des troubles mentaux : unités pédopsychiatriques, Bru-Stars, services de santé mentale, thérapeutes indépendants, etc.

Lorsque cela apparaît nécessaire, notamment dans l'enseignement spécialisé, les réunions de coordination psycho-médico-sociale permettent de travailler avec les personnes soumises au secret professionnel. Elles peuvent donc être organisées en toute confiance, en parallèle du conseil de classe. Le directeur est, quant à lui, invité comme coordinateur de toutes les actions menées dans son école. En outre, dans les établissements de l'enseignement spécialisé, au moins un psychologue est présent à temps plein.

Dans le cadre de ses missions, le SPSE rencontre les élèves de manière individuelle pour des bilans de santé. À cette occasion, un questionnaire confidentiel sur le bien-être est complété librement par chaque élève. Y est notamment évoqué le harcèlement. Ces questionnaires confidentiels sont insérés dans le dossier médical de l'élève.

En tant que pouvoir organisateur, la Commission communautaire française a dégagé des moyens complémentaires sur fonds propres pour faire face à l'augmentation des demandes et des difficultés rencontrées par les élèves au cours des dernières années. C'est ainsi que les équipes des CPMS et des projets d'accrochage scolaire au sein des écoles ont été renforcés.

On peut également citer, d'une école à l'autre :

- la réactualisation des principes de l'école préventive et restaurative par le biais des cercles de parole du programme de développement affectif et social (Prodas). Cet outil préventif et/ou curatif permet aux membres d'un groupe de s'exprimer à propos de situations délicates, et ce, dans un cadre structuré et exempt de jugement;
- le projet d'école citoyenne ;
- la cellule S-Team composée de professeurs, d'éducateurs et de médiateurs scolaires - qui travaille à la prévention et à l'intervention;
- le service de médiation scolaire.

Toutes ces initiatives ont pour objet, *in fine*, d'offrir et de multiplier les temps et les lieux ouverts à l'expression et à l'écoute des élèves, permettant ainsi le repérage et l'accompagnement d'éventuelles situations de vulnérabilité.

Enfin, en matière d'information et de formation aux enseignants, les équipes des CPMS réalisent à tout moment un travail d'information et de sensibilisation des équipes éducatives quant à l'observation diagnostique et aux réactions adéquates en cas de suspicion de difficulté liée à la santé mentale.

En outre, les membres du personnel qui forment à l'EVRAS profitent d'animations organisées par les centres de planning familial. L'ensemble des enseignants ont également, via leur direction, reçu la récente circulaire « L'EVRAS dans mon école : ce n'est pas secondaire ». Ils peuvent aussi suivre, sur une base volontaire, les webinaires qui sont proposés sur des thèmes variés liés à l'identité, à l'inclusion et au bien-être des élèves à l'école.

Plusieurs enseignants ont, par ailleurs, eu l'opportunité de suivre deux journées de formation assurées par l'asbl BALE, Bien-être à l'école. Cette proposition a été formulée

via le Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS).

Mme Gladys Kazadi (Les Engagés).- Je prends note des actions de sensibilisation et d'information entreprises.

J'entends le travail accompli par les CPMS à destination du public jeune, mais comme je l'ai mentionné, l'étude fait état de plusieurs pistes qui incluraient les jeunes. Ceux-ci ont ainsi indiqué qu'ils aimeraient disposer d'espaces d'échange avec d'autres jeunes.

Je vous invite à prendre en compte ces initiatives et à inciter les établissements à en faire de même : il importe d'entendre la voix des jeunes sur des sujets qui les concernent.

Quant aux formations du corps professoral, elles reposent souvent sur une base volontaire. Or, l'enjeu de la prévention de la santé mentale des jeunes prend de plus en plus d'ampleur. Il faut dès lors passer à la vitesse supérieure et rendre ces formations obligatoires : il y a urgence !

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'ANNULATION D'UN CERTAIN NOMBRE DE CIRCUITS DE TRANSPORT SCOLAIRE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE EN SEPTEMBRE 2022

Interpellation de M. Ahmed Mouhssin

LE TRANSPORT SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Interpellation jointe de M. Petya Obolensky

L'INCIDENT DU TRANSPORT SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2022-2023

Interpellation jointe de M. David Weytsman

LA SITUATION RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ EN SEPTEMBRE 2022.

Interpellation jointe de Mme Céline Fremault

LE TRANSPORT SCOLAIRE
DANS L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Interpellation jointe de Mme Delphine Chabbert et

LES FAILLES DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Interpellation jointe de Mme Joëlle Maison

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Transport scolaire

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Le transport scolaire en Commission communautaire française est un sujet récurrent depuis plusieurs années. Il s'agit d'un thème crucial, car il touche au bien-être et à l'équilibre des 3.100 enfants qui en dépendent au quotidien.

En août, des parents ont reçu un courriel de la direction de l'école de leur enfant. En voici un extrait :

« Chers parents,

Nous voici à quelques jours de la rentrée scolaire 2022-2023! C'est avec enthousiasme que l'équipe pluridisciplinaire se prépare à accueillir vos enfants le 29 août 2022.

Voici quelques informations importantes: en ce qui concerne le transport scolaire : il n'y aura pas de bus scolaire au mois de septembre! Ce n'est plus l'institut qui se chargera des bus. Comme pour toutes les autres écoles, c'est la Commission communautaire française qui les prendra en charge. Malheureusement, il n'y a pas assez de bus et il est donc impossible de faire les ramassages scolaires. La Commission communautaire française met tout en œuvre pour résoudre le problème. Une lettre va vous parvenir pour expliquer tout cela. Les parents devront amener eux-mêmes leurs enfants à l'école et devront venir le rechercher. Nous sommes conscients que cela risque d'être un problème pour des familles. Il faudra du temps pour s'organiser et pour trouver des solutions. Lundi 29 août, après avoir conduit votre enfant en classe, nous répondrons aux questions qui devraient se poser au sujet des transports scolaires. C'est un début d'année scolaire qui ne sera pas facile, mais je suis persuadée de votre compréhension et de votre collaboration. »

En juin dernier, nous étions nombreux à nous réjouir de la qualité de l'audit prospectif concernant le transport scolaire commandé par la Commission communautaire française au bureau d'études Espaces-Mobilités. Pour rappel, l'objectif de l'audit était de revoir le système du transport scolaire dans sa globalité en vue de réduire les temps des trajets, en étant tout particulièrement attentifs au bien-être des enfants.

Un comité d'accompagnement a été mis en place, composé de membres de votre cabinet et de l'administration, mais aussi de représentants de la STIB et du service école de perspective.brussels ainsi que d'un membre du cabinet de la ministre chargée de l'Enseignement spécialisé.

Les recommandations de l'audit ont été classées en quatre volets :

A : l'organisation et l'optimisation des circuits ;

B: l'accompagnement et l'autonomie des enfants;

C: la communication et la participation;

D: la gestion et le financement.

Les derniers événements ne correspondent pas aux objectifs fixés par cet audit, tant en ce qui concerne les circuits que la communication.

Sur les réseaux sociaux, votre chef de cabinet a donné quelques éléments d'explication relatifs aux mesures prises à la suite de la suppression des circuits :

- « Pour information, éléments de solution :
- les familles concernées ont été prévenues par courrier. L'administration a rencontré l'ensemble des écoles concernées. Une communication spécifique, via internet et SMS, est assurée en temps réel en fonction de l'évolution de la situation;
- depuis le 26 août un numéro de téléphone a été créé et un call center a été ouvert ;
- une trentaine d'accompagnateurs scolaires ont été réaffectés pour accompagner certains élèves en transport en commun ou à pied quand cela est possible;
- certains bus rouleront sur deux circuits. Le travail continue jusqu'à ce que chacun ait une solution. ».

La situation vécue par les parents et par les écoles représente une vraie crise. On le sait tous, la rentrée scolaire est une période difficile. Et elle l'est encore

davantage lorsque l'on est parent d'un enfant en situation de handicap. En situation de crise, il faut prendre des mesures de crise. Vous portez également la casquette de ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. En cette qualité, avez-vous envisagé d'utiliser la réquisition, outil que l'on utilise parfois en temps de crise ? Vous y avez fait appel lorsque des problèmes se sont posés dans des hôpitaux.

Une seconde piste consiste à considérer que le transport scolaire des enfants en situation de handicap relève du transport de personnes. Or ce dernier est principalement assuré par la STIB, en Région bruxelloise. L'idée que la STIB devienne, à moyen terme, gestionnaire des transports scolaires d'enfants en situation de handicap est-elle envisagée, au vu de la crise que nous venons de traverser ?

Des parents m'ont informé par courriel du fait qu'ils n'avaient toujours pas reçu de réponse claire pour le mois d'octobre.

Qu'est-ce qui a motivé la suppression de ces circuits ? Comment ont été choisis les circuits supprimés ? Quelles solutions ont-elles été proposées aux familles et combien d'enfants sont-ils concernés ?

Comment a été organisée la communication ?

Depuis quand votre cabinet ou votre administration sont-ils au courant du problème ?

#### (Applaudissements)

M. Petya Obolensky (PTB).- Cette année, pour des centaines de familles dont les enfants fréquentent l'enseignement spécialisé, la rentrée a été pire encore que les années précédentes. Chaque année, la question du transport scolaire se pose et les mêmes problèmes réapparaissent. Cette année voit cependant l'émergence de nouvelles difficultés. Aujourd'hui, les familles concernées se sentent méprisées et abandonnées par le monde politique, et je partage leur colère.

En effet, le 25 août dernier, à la veille de la rentrée scolaire, on apprenait que 30 circuits de bus scolaires avaient disparu du paysage. Par conséquent, plus de 300 enfants, soit 300 familles, se sont retrouvés sans solution à quelques jours de la rentrée.

Au problème récurrent de l'engagement d'accompagnateurs et à ceux des conditions d'emploi précaires des chauffeurs de bus, s'est ajouté cette année celui de la pénurie de véhicules

La Commission communautaire française fonctionne avec un système d'appel d'offres renouvelé annuellement. On se demande donc chaque année si les conditions seront les mêmes. Or, en raison de l'augmentation brutale des prix de l'énergie, et du prix de l'essence en particulier, ces compagnies, privées, n'estiment plus très rentable d'organiser un service qui devrait en réalité relever des services publics, à savoir le transport scolaire des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé.

Dans les faits, un droit fondamental de centaines de personnes en grande difficulté est bafoué. C'est une honte! Les familles ont besoin de solutions.

Les appels d'offres ont-ils été adaptés en prenant en compte la hausse du prix des carburants ? Ce n'est pas aux familles de supporter, comme dans d'autres pans de leur vie quotidienne, la hausse du coût de la vie, la baisse du pouvoir d'achat et la crise énergétique. Que va faire la

Commission communautaire française pour remédier à ce problème ?

Le rapport d'audit publié en 2021 préconise de diversifier les solutions de transport scolaire. Qu'avez-vous concrètement mis en place avec la Commission communautaire française? Combien d'enfants profitent d'un accompagnement sur le réseau de la STIB ou d'un service de TaxiBus?

Actuellement, une série d'enfants ne bénéficient pas de ce système. L'audit préconise de rendre le transport scolaire plus inclusif, notamment en l'intégrant au désormais fameux plan Good Move. Sur ce point, avez-vous trouvé, avec votre collègue chargée de la Mobilité, des solutions de service public ?

Je reviens aux conditions de travail des chauffeurs et accompagnateurs. Même si la majorité d'entre eux bénéficient aujourd'hui d'un contrat à durée indéterminée, le nombre d'heures qu'ils ont à prester est trop faible pour vivre dignement. Cela ne fait que s'aggraver avec la hausse des prix. Or, ce type de contrat ne permet guère de trouver un autre travail pour s'en sortir. Quel est votre plan pour revaloriser ces contrats en proposant au minimum des mitemps et, si possible, des temps pleins, par exemple en combinant diverses fonctions? Les écoles seraient certainement demandeuses et pourraient en bénéficier largement. Cela figure-t-il dans votre programme?

La situation sur le terrain est très grave.

## (Applaudissements)

M. David Weytsman (MR).- À la rentrée scolaire 2022-2023, entre 300 et 350 enfants en situation de handicap étaient privés du transport scolaire auquel ils ont habituellement recours. Chaque jour, le ramassage scolaire de la Commission communautaire française profite à 3.170 élèves. Ce sont donc 10 % des enfants, 10 % des parents, 10 % des familles qui se sont trouvés lésés cette année. Une trentaine de bus aurait ainsi manqué à l'appel et il apparaît que la situation n'est toujours pas réglée à l'heure actuelle.

Les parents avec qui je suis en contact ont appris au dernier moment que le bus scolaire ne passerait pas chercher leur enfant. Rappelons que la situation que nous connaissons aujourd'hui est due au fait que les écoles sur notre territoire sont souvent éloignées et que l'enseignement en Belgique francophone est tout sauf inclusif. Il faut bien comprendre le problème : la très grande majorité des familles se voient tout simplement refuser l'enseignement général.

Les enfants dont nous parlons passent en moyenne 1h30 par jour dans un bus scolaire et ont dû s'arranger, se débrouiller en dernière minute. Cela cause un problème supplémentaire à des parents qui ont déjà de nombreuses difficultés à gérer au quotidien pour prendre soin de leur enfant aux besoins extraordinaires. Certaines écoles, certains réseaux ou parents ont cherché des solutions pour les élèves, optant pour des taxis ou des minibus. Pourtant, il n'est évidemment pas de leur responsabilité de pallier les défaillances du service public. En outre, ces initiatives ont été plutôt minoritaires.

Pourtant, en juin dernier, vous avez affirmé dans cet hémicycle que vous mettiez tout en œuvre pour respecter les recommandations formulées à l'issue de l'audit du transport scolaire réalisé par le bureau d'études Espaces-Mobilités. La situation est plus que préoccupante.

Dans quelle mesure avez-vous fait la lumière sur toutes les raisons de ces incidents ?

De longue date, nous parlons d'une pénurie de chauffeurs de bus. Si elle a été particulièrement aggravée lors de cette rentrée scolaire, elle existait déjà. D'ailleurs, les familles nous rapportent, outre cette pénurie de chauffeurs, un manque d'éducateurs, de personnes chargées d'accompagner, de surveiller et d'aider. Nous devons aussi nous saisir de ce problème.

Qu'a-t-il été mis en place en urgence pour venir en aide à ces familles ? Pouvez-vous nous donner certains chiffres ?

Combien d'appels avez-vous reçus, notamment au centre d'appels ?

Quand les mesures d'urgence ont-elles été mises en place ? Quand les familles ont-elles été informées ?

Qu'est-il mis en place, dans le cadre de vos compétences, pour combler le manque de chauffeurs de bus pour le transport scolaire? La Fédération belge des exploitants d'autobus, d'autocars et d'organisateurs de voyages évoque un manque de 150 chauffeurs.

Quels contacts avez-vous avec le ministre de l'Emploi et la ministre de la Mobilité, notamment pour mobiliser la STIB ? J'ai entendu parler de réquisition. C'est un bon terme pour décrire ce que nous devrions faire pour assurer un service garanti de la STIB, à l'instar de ce qui a été fait pour la SNCB

Vous êtes vous-même le ministre chargé des taxis et des anciens LVC. Ils étaient mobilisables et souhaitaient travailler et vous aider. Cette solution n'est pas la panacée, mais ils auraient pu participer dans certains cas. D'ailleurs, les représentants des chauffeurs LVC vous ont directement dit qu'ils étaient à votre disposition pour trouver des solutions.

Pourquoi cette question n'est-elle pas davantage intégrée dans votre plan régional de mobilité Good Move ? Pourquoi les moyens ne sont-ils pas suffisamment mis en la matière ?

Enfin, quand la situation reviendra-t-elle à la normale ?

#### (Applaudissements)

Mme Céline Fremault (Les Engagés).- Les faits sont connus et ont été rappelés par mes collègues. En cette rentrée scolaire, 33 des 235 circuits de transport scolaire qu'organise la Commission communautaire française n'ont pas été assurés, ce qui a des répercussions majeures pour toute une série de familles confrontées à des difficultés extrêmement lourdes.

Ainsi les mamans d'Iris, une petite fille polyhandicapée de quatre ans scolarisée à l'Institut royal pour sourds et aveugles qui, après deux mois d'été éprouvants avec trop peu de répit, doivent à nouveau déployer une énergie folle pour s'arranger, à titre personnel et professionnel, pour déposer et aller chercher leur fille en traversant Bruxelles, le tout dans des conditions inadaptées à la configuration de vie d'Iris.

En tant que juriste, je suis extrêmement attachée au respect du droit et de la loi. Je m'appuie donc sur la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006.

À l'article 7 de cette convention, il est question de la garantie de la pleine jouissance de tous les droits humains

et libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les autres enfants. Ensuite, le point 1 de l'article 9 prône un accès équitable au transport, en particulier dans le cadre scolaire.

Par ailleurs, notre Constitution, et plus précisément l'article 22ter relatif aux libertés fondamentales, traite de l'inclusion des personnes porteuses d'un handicap ainsi que des aménagements raisonnables.

Aujourd'hui, dans les faits, nous sommes très éloignés de l'application de différentes directives et instructions ainsi que du respect du droit. Dire que rien n'a été fait est exagéré, mais nous sommes face à une réelle difficulté. Il y a eu un audit, qui révèle un véritable problème d'anticipation.

Vous avez ouvert un centre d'appels, annoncé la réouverture prochaine d'une dizaine de lignes et tenté de trouver des solutions - ce que je salue. Je m'interroge néanmoins sur le manque d'anticipation dans ce dossier, dont certains points très précis méritent des réponses très précises. Pouvez-vous dresser un état des lieux et nous expliquer les indicateurs qui ont mené à une telle situation, alors que nous sommes nombreux à vous avoir interrogé sur le transport scolaire dans cette assemblée, en vous alertant depuis deux ans sur la difficulté de trouver des opérateurs, des chauffeurs et des accompagnants, vu les horaires et les salaires ?

Il est crucial de dresser une chronologie des faits, de mettre en avant les difficultés identifiées et les pistes de solutions proposées.

Quand des réunions ont-elles été organisées et quels participants ont-ils été convoqués ? Quelles sont les premières pistes de solution ?

Avez-vous contacté chaque direction des établissements concernés pour savoir si des solutions temporaires pouvaient être mises en place pour soulager les familles ?

Quelles sont les solutions structurelles proposées, sachant que cela ne va pas s'améliorer sans plan précis et financé à moyen et à long termes ? Quel est le coût estimé du financement des mesures ?

Quelles collaborations spécifiques peuvent-elles être mises en place avec Actiris, Bruxelles Formation et d'autres opérateurs ?

Depuis l'audit réalisé par Espaces-Mobilités, nous savons qu'il faudrait un groupe de travail pour avancer sur toutes les recommandations et améliorer le transport de ces 3.100 enfants. Certains d'entre eux doivent prendre le bus à 6h30 du matin pour se rendre dans une école située à 2,5 km de leur domicile. Ils effectuent parfois un trajet de 2 à 3h dans des conditions extrêmement compliquées sur le plan humain, qui contreviennent aux conventions internationales et à notre Constitution. Il est temps de connaître avec précision l'état des lieux, la chronologie du dossier, les pistes de solutions et leur financement.

Une erreur a-t-elle été commise lors de la rédaction du cahier des charges ? Il se murmure qu'il ne serait pas adapté aux conditions d'exploitation actuelles, notamment au vu du prix des carburants. Confirmez-vous cette rumeur ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses détaillées que vous nous apporterez. Je ne doute pas de votre bonne volonté ni de votre sensibilité à ce dossier. Le Parlement, le secteur associatif et les parents collaborent sur ce dossier et sont à vos côtés pour dégager rapidement une solution.

(Applaudissements)

Mme Delphine Chabbert (PS).- Les écoles spécialisées sont peu nombreuses, ce qui force quelque 3.100 élèves à effectuer de longs trajets dans des conditions trop souvent inconfortables. Nous en parlons depuis le début de la présente législature, voire avant, mais les difficultés persistent. Les longues heures de trajet, la rotation du personnel et son manque de formation ont un impact sur le bien-être et la qualité de vie des enfants.

Par ailleurs, les écoles spécialisées ne proposent pas de garderie ni d'accueil extrascolaire. Ce dernier, qui est un droit de l'enfant, devient du temps passé dans le bus.

Cette rentrée a été marquée par une pénurie de chauffeurs. C'est la Commission communautaire française qui est chargée d'organiser les parcours et de fournir les directeurs, les transporteurs, les accompagnateurs, ainsi que les informations utiles au recrutement. Elle a ouvert un centre d'appels pour répondre aux questions des parents d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé et les aider à trouver des solutions, fussent-elles temporaires, au problème du transport scolaire. Ainsi, des dispositifs d'urgence ont été mis en œuvre, comme les TaxiBus et autres taxis, dont certains sont équipés pour véhiculer des enfants et jeunes adultes à mobilité réduite.

Monsieur le Ministre, il m'a semblé important de faire le point avec vous sur ces initiatives.

Quelles solutions durables seront-elles mises en œuvre pour assurer ce service à tous les élèves de l'enseignement spécialisé ?

Quelles sont les principales questions adressées au centre d'appels ? Nous sommes en contact avec les familles, mais pas avec toutes. Ce centre apparaît dès lors comme un observatoire dont nous aimerions avoir des retours. Disposez-vous d'une information quantitative et qualitative quant aux appels reçus ?

Quel est le calendrier de mise en œuvre des solutions proposées ?

Combien de taxis équipés pour les personnes à mobilité réduite et de TaxiBus sont-ils mis à la disposition des élèves ? Dans le cadre de ces solutions temporaires, aurait-on opté pour des minibus n'exigeant pas de permis D, ce qui permettrait de lutter contre la pénurie de chauffeurs de bus ?

Quelles sont les perspectives pour ce transport scolaire qui exige, plus que tout autre, sécurité, fiabilité, qualité et accessibilité pour ces enfants en situation de vulnérabilité et leurs parents ?

# (Applaudissements)

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Les services de la Commission communautaire française organisent le transport quotidien de 3.300 élèves. Pour ce faire, ils disposent d'un budget annuel de 14 millions d'euros. Cinquante implantations scolaires sont desservies grâce au soutien de 220 accompagnateurs bénéficiant désormais d'un contrat à durée indéterminée, et de vingt sociétés de transport. Par ailleurs, les marchés publics sont conclus pour une durée de dix ans. Ces informations proviennent de l'étude qui nous a été présentée.

Le bureau d'études Espaces-Mobilités nous a en effet gratifié d'une vaste étude très intéressante, commandée par votre administration et dressant un diagnostic du transport scolaire des enfants fréquentant l'enseignement spécialisé.

Les objectifs étaient de trois ordres : optimiser les circuits – le temps passé par ces enfants dans les transports scolaires étant excessif –, tendre vers plus d'autonomie

dans les déplacements de ces enfants, et mieux communiquer avec les familles.

L'une des recommandations émises par le bureau d'études vise à mettre en place une série de dispositifs pour « accompagner certains parents dans une démarche d'indépendance vis-à-vis du transport scolaire en les invitant à déposer eux-mêmes leur(s) enfant(s) ». Cette phrase figure à la page 164 de l'étude.

Nous pouvons voir une certaine ironie du sort dans le fait qu'en cette rentrée scolaire du 29 août, de nombreuses familles et écoles se sont vues confrontées à cette réalité sans y avoir été préparées et, pour certaines d'entre elles, sans même en avoir été prévenues.

Les établissements scolaires et les parents concernés ont été progressivement informés du fait que les manquements étaient imputables à une carence en bus et en chauffeurs. Cette pénurie touche approximativement 350 familles.

Votre administration a réagi en mettant rapidement en place un centre d'appels pour répondre aux questions des parents et essayer de trouver des solutions sur mesure, en particulier pour les enfants qui présentent un handicap très lourd.

À quels éléments peut-on imputer le manque de bus et de chauffeurs en cette rentrée scolaire du 29 août ? Combien de sociétés de transport sur les vingt actives dans le secteur sont-elles concernées ?

Depuis quand votre administration en avait-elle connaissance, sachant qu'il s'agit de marchés conclus pour une durée de dix ans ? Certains marchés étaient-ils arrivés à échéance ?

Pouvez-vous faire le point sur la situation ? Chaque famille concernée a-t-elle désormais une solution ?

Qu'avez-vous mis en place pour pallier la pénurie de véhicules et de chauffeurs ?

# (Applaudissements)

M. Rudi Vervoort, ministre.- Nous mesurons parfaitement les difficultés que cette situation génère pour bon nombre de familles.

Tous les moyens disponibles ont été - et sont - déployés pour répondre à la problématique inédite que connaît le transport scolaire en général, en Belgique comme ailleurs. Mon administration et mes collaborateurs travaillent donc sans relâche pour trouver des solutions et limiter au maximum l'impact de cette crise sur les familles, afin que chaque enfant puisse suivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

Concernant les origines de la crise, sur 223 circuits organisés, 44 ont été remis en concurrence : chaque année en effet, une série de circuits arrivent à échéance, et font l'objet d'un nouvel appel d'offres. Sur ces 44 circuits qui arrivaient à échéance à la fin du mois de juin dernier, seuls 11 ont reçu une proposition de transporteurs.

Les raisons invoquées par ces derniers sont multiples, mais la plus criante est la pénurie de chauffeurs et les difficultés de recrutement qui en résultent, et ce, à l'échelle européenne : bon nombre de ces chauffeurs, disposant de permis particuliers, se sont tournés vers le transport routier par poids lourds, qui, manifestement, offre de meilleures conditions horaires et salariales.

Ces difficultés ont évidemment été accentuées par la crise de la Covid-19 – comme ce fut le cas pour de nombreux secteurs économiques, tels que l'horeca – et par la hausse des prix de l'énergie, qui rend les tarifs moins intéressants.

Le service du transport scolaire a pris connaissance de cette situation dans le courant du mois d'août, lorsque l'on s'est rendu compte qu'une pénurie d'offres sévissait. Dès le 16 août, une cellule de crise a été mise en place, rassemblant des représentants de l'ensemble des services concernés de la Commission communautaire française ainsi que de mon cabinet, afin d'assurer un suivi précis de la situation et de trouver des solutions.

Cette cellule, présidée par l'administratrice générale de la Commission communautaire française et par ma directrice de cabinet adjointe, se réunit deux fois par semaine. Elle analyse attentivement les chiffres des élèves et des écoles touchées ainsi que les solutions apportées. Elle continuera à se réunir aussi longtemps que la situation n'aura pas été normalisée.

Le 29 août, 190 bus étaient en circulation, permettant le transport de 2.577 enfants. Les 33 circuits en carence concernaient 443 enfants. Sur les 65 écoles pour lesquelles le transport scolaire est normalement assuré par la Commission communautaire française, 21 étaient affectées par l'absence de circuits.

Quant à la communication avec les parents et les écoles, elle s'est organisée dans la plus grande transparence et en étroite concertation avec tous les acteurs impliqués. Le 23 août, tous les parents concernés ont reçu un premier courrier les informant des difficultés attendues à la rentrée.

Dès le 25 août, la commission consultative du transport scolaire s'est réunie pour présenter la situation et pour rechercher des solutions alternatives. Cette réunion a été élargie à l'ensemble des écoles de l'enseignement spécialisé.

Le 26 août, un numéro vert et un centre d'appel accessible de 8h à 18h ont été mis en service afin de répondre aux questions des parents et tenter de trouver des solutions sur mesure. Une procédure pour les situations très critiques a été élaborée et, à ce jour, il a été répondu à plus de 750 appels. Ce centre d'appel demeurera accessible aussi longtemps que nécessaire.

Le 6 septembre, les parents ont reçu un second courrier leur expliquant les solutions déjà mises en place et celles qui étaient en préparation. Il les informait également de la possibilité de mettre à leur disposition des cartes Mobib. Depuis lors, tous les parents concernés ont été rappelés personnellement afin que des solutions alternatives soient envisagées avec eux.

En parallèle, plusieurs réunions ont été organisées avec l'ensemble des écoles dans un premier temps, et avec celles plus directement touchées ensuite. Une réunion a encore eu lieu hier soir. Le Conseil consultatif de la personne handicapée de la Commission communautaire française a également été informé de la situation au début du mois de septembre.

Notre priorité était de trouver des solutions pour les enfants voiturés et pour les situations critiques comportant un risque de déscolarisation de l'enfant. Les contacts avec les parents et les écoles nous ont aidés à identifier les situations les plus critiques, et dans la majorité des cas, des solutions spécifiques ont été mises en œuvre. Des circuits de bus ont été réorganisés en modifiant des trajets ou en les réaffectant en fonction des urgences.

L'Institut Decroly et l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA) ont mis à disposition leurs propres bus, moyennant une indemnisation financière par la Commission communautaire française au tarif des transporteurs. Des TaxiBus pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ont été mobilisés pour les enfants en voiturette.

Des marchés publics ont été relancés immédiatement, ce qui nous a permis de mettre en circulation neuf nouveaux circuits. Un financement des trajets avec la STIB accompagnés par les parents est proposé. Ainsi, la Commission communautaire française a acheté 204 cartes Mobib. Quelque 48 parents ont manifesté leur intérêt, dont certains ont souhaité voir cette solution être pérennisée, moyennant, bien entendu, la prise en charge du coût de l'abonnement annuel.

L'audit réalisé préconise une série de mesures que la situation actuelle nous a incités à mettre en œuvre de manière précipitée. Je reconnais que les conditions n'étaient pas les bonnes et que la situation n'est pas des plus confortables. Le but de cet audit était de repenser le transport scolaire. Notons que la crise de la Covid-19 a aussi servi d'accélérateur dans d'autres domaines, comme le télétravail. En réalité, l'audit a permis d'attirer l'attention sur des mesures que nous envisagions de mettre en œuvre à moyen terme.

La Commission communautaire française met désormais en circulation, pour le transport scolaire, les trois bus de ses propres écoles. Cette solution a nécessité le recrutement de deux chauffeurs supplémentaires en possession d'un permis D. Pour ce faire, nous avons travaillé avec Actiris.

Nous mettons également à contribution le minibus de l'administration. À la suite d'un appel au secteur, un projet est en train d'être finalisé avec l'asbl Évasions, qui peut assurer un transport en camionnette avec des chauffeurs formés au contact avec des enfants en situation de handicap.

Pour les enfants résidant à une distance raisonnable de leur établissement scolaire - moins de 30 minutes, sans correspondance, et marche comprise -, cinq écoles se sont portées volontaires pour tenter l'expérience du transport accompagné en transport en commun ou à pied. Cela faisait partie des mesures proposées par l'audit. À cette fin, 30 accompagnateurs de la Commission communautaire française ont été formés par la STIB et sont d'ores et déjà mobilisables.

J'ai également sollicité ma collègue Elke Van en Brandt en vue d'établir une collaboration plus soutenue avec la STIB et la cellule des plans de déplacements scolaires de Bruxelles Mobilité. Vous avez raison : nous devons réfléchir au rôle que pourrait jouer la STIB à l'avenir.

À moyen et long termes, nous allons continuer à travailler sur les différentes possibilités d'optimisation des circuits. Dans ce cadre, nous allons probablement louer des minibus de six à huit places pouvant être conduits sur des circuits plus courts par des accompagnateurs scolaires ou des chauffeurs disposant d'un permis B, les permis D étant plus rares. Ceci autorisera des solutions pérennes avec des permis classiques.

Une revalorisation de la grille tarifaire des transporteurs est en cours d'analyse, ce qui - au moment de relancer les nouveaux marchés - devrait nous permettre d'au moins conserver les circuits actuels.

Concernant les contraintes liées au plan Good Move, une dérogation a été accordée pour permettre aux bus du transport scolaire de bénéficier des mêmes dérogations que la STIB dans le Pentagone. C'est une solution indispensable.

Sur la base des expériences pilotes des trajets à pied ou en transports en commun, nous envisageons également de généraliser des modalités alternatives au « tout au bus » pour tous les élèves qui habitent dans le périmètre rapproché de l'école, accessible rapidement. Ces pistes ont

été évoquées dans l'audit. Elles auront l'avantage de diminuer drastiquement les temps de trajet : certains trajets sont très longs et les écoles ont parfois des difficultés à s'entendre entre elles pour optimiser les circuits. Cela se fera en concertation avec les différents acteurs.

Sur les 443 enfants sans bus à la rentrée le 29 août, 189 étaient encore sans solution le 26 septembre, et ils seront encore 94 la semaine prochaine. Parmi ceux-ci, certains prennent évidemment les transports en commun accompagnés, mais ce n'est pas une solution de transport scolaire

Les services doivent encore vérifier si ces solutions temporaires peuvent devenir pérennes. Cependant, je peux affirmer que tous les enfants en voiturette inscrits sont désormais pris en charge par le transport scolaire et que nous n'avons pas connaissance d'enfants qui ne fréquentent plus l'école faute de solution de transport. De nouvelles pistes à l'étude, ainsi que le lancement imminent des trajets dans les véhicules de la STIB ou des trajets à pied devraient nous permettre d'apporter de nouvelles réponses. Nous gérons une crise avec des solutions urgentes, que nous allons poursuivre au moins jusqu'aux vacances d'automne.

Par conséquent, dès que la crise aura pris fin, il faudra donner un coup d'accélérateur à la réforme suggérée dans l'audit. Cette réforme structurelle passera nécessairement par le renforcement des solutions autres que le « tout au bus ». L'objectif est toujours de travailler en concertation avec les écoles dans le cadre de la commission consultative, afin d'être opérationnels pour les vacances de printemps au plus tard et de pouvoir envisager la prochaine rentrée de manière plus sereine et mieux contrôlée.

Je le reconnais, pour certains enfants, le transport scolaire est le seul moyen d'avoir accès à la fois à des soins et à un enseignement de qualité. Dès lors, nous continuerons à rechercher des solutions, jusqu'à ce que chaque enfant puisse bénéficier d'un transport ad hoc. Voilà les objectifs que poursuivent sans relâche mon cabinet et les services de la Commission communautaire française.

# (Applaudissements)

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Nous avons parlé avec notre cœur, mais nous sommes convaincus que nous n'avons pas le monopole de l'empathie. Nous savons que l'administration a été extrêmement touchée par la situation, qui a été vécue de manière très difficile. Je ne voudrais pas que nos interventions soient perçues comme la critique d'un manque d'empathie de la part de l'administration.

Il n'empêche que certains sujets doivent être abordés. Nous sommes en droit de nous demander si le renouvellement en juin de contrats pour le mois de septembre était la meilleure chose à faire. Cette fois-ci, allez-vous anticiper ?

Sur les 30 situations problématiques, 9 ont été résolues et 21 bus manquent toujours à l'appel. Que sera-t-il mis en place? J'entends qu'il est question de collaborations avec la STIB. Il sera important d'être plus concret.

Concernant la mise en œuvre de l'audit, l'un des éléments essentiels mis en avant était la confiance des parents. Un tel couac risque au contraire de briser la dynamique du lien de confiance. Il faudra retisser des liens qui se sont aujourd'hui distendus.

À la fin de votre réponse, vous nous avez communiqué deux chiffres : 189 actuellement sans solution et 94 la semaine prochaine. Qu'entendez-vous par "sans solution"?

(Remarques de M. Rudi Vervoort, ministre)

Il s'agit donc d'enfants sans solution de bus et qui n'ont, comme solution alternative, que les transports en commun accompagnés.

Enfin, ne mélangeons pas la crise et l'audit. L'audit s'inscrit dans un registre de moyen à long terme, que nous avons dû anticiper. Quant aux deux projets pilotes mis en œuvre, il serait important que les résultats nous en soient présentés.

M. Petya Obolensky (PTB).- J'ai l'impression que l'on ne prend pas bien la mesure de la situation, tant tout le monde a l'air tranquille. Monsieur Vervoort, les familles et les parents réclament des solutions structurelles, pas des bouts de ficelle ni des excuses marmonnées en prétextant la concurrence sur le marché mondial!

La semaine passée, le Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour les personnes handicapées de grande dépendance s'est mobilisé, mais vous n'étiez pas présent puisque occupé à signer des contrats à l'étranger. Vous avez voulu gérer ce dossier et les résultats que vous avez obtenus en trois ans sont catastrophiques!

Hier encore, des parents m'ont indiqué que c'étaient souvent les accompagnateurs qui devaient les prévenir de l'annulation de circuits entiers. En outre, certains n'ont pas reçu de courrier de la Commission communautaire française et ceux qui en ont reçu ont pu ressentir une forme de mépris en raison de formulations telles que « nous avons besoin d'être sûrs que vous avez bien compris les règles en tant que parents ». Dans ces courriers, le transport scolaire pour l'enseignement spécialisé est par ailleurs taxé de « service pour privilégiés » !

Nous sommes au cœur du problème et je suis d'accord pour dire que l'administration de la Commission communautaire française en est aussi victime. La Commission communautaire française gère des matières fondamentales avec des bouts de ficelle en mettant en concurrence des secteurs intéressés par la rentabilité et non par le bien commun. Sur le fond, il convient de remettre le transport scolaire dans les mains du secteur public en y impliquant la STIB et les TaxiBus, notamment, pour un transport public de qualité et un meilleur service. Ce dossier est ouvert depuis des années et nécessite des solutions structurelles!

M. David Weytsman (MR).- Le point positif est qu'aujourd'hui, il n'y a plus aucun enfant qui ne peut se rendre à l'école à cause de la pénurie de chauffeurs. En revanche, 94 enfants seront encore affectés la semaine prochaine. Quelle est la solution proposée à ces 94 familles ? Quel est l'agenda prévu ? Quand la situation reviendra-t-elle plus ou moins à la normale ?

À court terme, dans le cadre de vos compétences, notamment à la Région, ne pouvez-vous pas faire beaucoup plus pour ces 94 familles, en mobilisant par exemple le transport rémunéré de personnes à travers un partenariat public-privé? Si une telle solution ne peut être proposée à tout le monde, certains taxis sont également adaptés aux besoins de ces familles.

Par ailleurs, je trouve la piste de la réquisition assez intéressante. Elle s'est présentée dans le cas qui nous occupe, car c'est le secteur privé qui était en cause. Peut-être pourrait-elle viser également le secteur public. Dans l'absolu, il importe que le service soit garanti. Il est donc pertinent que le groupe Ecolo vous interpelle à cet égard. Le groupe MR souhaite la mise en place d'un service minimum garanti dans de nombreux secteurs, dont celui qui nous occupe aujourd'hui.

Vous avez froncé les sourcils quand j'ai évoqué la mobilisation du ministre chargé de l'Emploi. Or, en cas de

pénurie et d'absence de certaines formations, nous disposons d'organes comme Bruxelles Formation qui peuvent être activés. Notre Région compte de trop nombreux demandeurs d'emploi qui ont envie de travailler. Que pouvez-vous faire dans ce domaine en collaboration avec le ministre chargé de l'Emploi ?

Enfin, s'agissant de la collaboration avec la ministre chargée de la Mobilité, vous nous dites que des solutions plus soutenues seront apportées en collaboration avec la STIB. C'est un peu flou. De quoi s'agit-il? Des bus plus petits? Voilà des années que nous en parlons. Quelles solutions à court terme peuvent-elles être proposées à ces 94 familles qui seront encore en attente la semaine prochaine?

Mme Céline Fremault (Les Engagés).- Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la transparence de vos réponses. Certes, elles n'apportent pas de solution et la situation de crise et d'urgence demeure, mais à tout le moins, vous vous êtes livré à l'exercice de la clarté sur la chronologie et les difficultés. Il est à tout à votre honneur d'expliquer comment les choses se sont déroulées, même là où elles se sont mal passées, et la manière dont vous concevez la suite des opérations pour mettre un terme à cette situation inacceptable.

J'aimerais également avoir un mot pour l'administration. En dehors de mon action dans ce Parlement, je suis présidente d'un pouvoir organisateur du secteur, et j'ai eu des contacts avec les membres de l'administration. Je salue, dans leur chef, les préoccupations immenses qui ont été les leurs. S'ils n'ont pas trouvé de solutions immédiates, ils ont fait preuve d'une immense bonne volonté et se sont réellement démenés pour envisager toutes les pistes et solutions. Je peux vous en témoigner.

Il reste 94 enfants sans solution de transport scolaire. Nous nous trouvons donc encore dans une situation d'urgence et de crise. Je note qu'aucun enfant ne serait déscolarisé. Cet indicateur doit être suivi avec une grande précision, et ce, en lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec la ministre Désir, parce que nous touchons aussi à un droit fondamental. Vous avez évoqué la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Nous avons évoqué la question des transports et de l'accessibilité, mais celle de la scolarisation est essentielle également.

Pour ce qui est de la situation des transports en tant que telle, vous disposez aujourd'hui d'une série d'éléments : un audit, une cellule d'urgence, une administration et des collègues. Des pistes et des solutions existent. Il serait utile de créer, au sein du Gouvernement, un réel groupe de travail entre l'emploi, la formation, la mobilité et les personnes en situation de handicap, et ce, quelle que soit sa configuration.

Les familles et les établissements se moquent de savoir s'il est question du Parlement régional bruxellois, de la Commission communautaire française ou de la Commission communautaire commune. Il faut que tout le monde travaille de façon concertée. S'il est possible de créer des plans social-santé entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune, nous pouvons y travailler avec un groupe de travail ministériel. Car ce sujet empoisonne la vie des familles, met à mal l'intégrité des parents dans leur quotidien, sur les plans psychique et moral, et surtout des enfants qui éprouvent ces grandes difficultés depuis des semaines.

Enfin, j'ai une dernière demande. La plupart des groupes politiques de la majorité et de l'opposition vous ont interpellé aujourd'hui, et nous savons que la ministre-

présidente abordera probablement le sujet lors de la déclaration de politique générale qui est prévue aux alentours du 20 octobre.

Eu égard à ce calendrier, mais surtout aux vacances scolaires qui commenceront le lundi 24 octobre, il serait utile de prévoir une clause de rendez-vous. En effet, l'ensemble des formations politiques et les représentants du secteur ont, à juste titre, exprimé leurs préoccupations.

Il serait utile de pouvoir disposer d'un état des lieux mis à jour tous les quinze jours, afin de ne pas être obligés d'attendre systématiquement une séance. Reste à savoir à qui il appartient de prendre l'initiative de fixer d'emblée une séance au lendemain du congé d'automne pour refaire un état des lieux.

Nous sommes le 30 septembre. Vous venez de nous donner un descriptif de la situation, avec le nombre d'enfants qui sont encore en difficulté, en précisant que ce chiffre devrait diminuer de semaine en semaine et que d'autres solutions seront mises en place, y compris probablement en collaboration avec vos collègues.

À titre personnel, je demande que les commissions ad hoc puissent se réunir, même de façon conjointe, après les congés d'automne, pour un état des lieux, afin de ne pas être pris en sandwich entre une déclaration de politique générale qui abordera brièvement le sujet, et les questions des travaux budgétaires qui seront à l'ordre du jour fin novembre.

Prendre deux heures, au plus tard après les congés d'automne, nous permettra de faire le point sur l'évolution de la situation et les solutions à court, moyen et long termes

**Mme Delphine Chabbert (PS).**- Nous sommes tous conscients de n'être pas encore sortis de la gestion de crise et des solutions d'urgence.

Cette crise dévoile les difficultés inhérentes au système, que nous avons de plus en plus de mal à combler. Le moment est donc indiqué de repenser entièrement le transport scolaire, sur la base de l'audit. Nous ne pourrons pas faire l'économie d'une grosse réflexion.

Des mesures ont été adoptées au niveau fédéral, dont la modification du Code de la route, pour autoriser les bus de la STIB à franchir les voies F 17 et F 18. Des avancées ont également été réalisées au niveau régional.

Par contre, plusieurs compétences, comme la formation initiale et continuée des accompagnateurs et des chauffeurs, doivent faire l'objet d'une réforme structurelle qui garantisse un service de qualité, accessible à tous les enfants et toutes les familles.

En outre, ce service doit être repensé avec les personnes concernées, c'est-à-dire les familles, et il faut restaurer le lien de confiance entre l'administration, la Commission communautaire française et les écoles.

Quelle que soit la forme que cela prendra, nous effectuerons notre travail parlementaire en vue de trouver les solutions les plus efficaces possibles, dans les limites d'un agenda un peu serré, et nous veillerons à ce qu'aucun enfant ne soit déscolarisé.

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Nous sommes encore dans une situation de crise, mais vous nous apportez des réponses qui témoignent de votre souci constant – ainsi que celui de l'administration de la Commission communautaire française – d'arriver à des solutions les plus rapides et les plus concrètes possibles pour les élèves concernés.

J'ajouterai deux remarques complémentaires, car nous parlons d'enfants porteurs d'un handicap, d'inclusion, d'intégration et d'autonomie.

Ma première remarque est très concrète et je vous ai déjà interrogé à deux reprises sur le sujet. L'audit s'est penché sur de nombreuses questions très intéressantes, mais pas sur la qualité du transport scolaire pour les enfants qui en bénéficient aujourd'hui. La moyenne du trajet en bus est de 1 heure 30, voire 2 heures pour certains. Il est tout à fait possible d'améliorer le temps passé dans ces trajets, avec un accompagnement plus ciblé et des accompagnants plus formés. Les enfants pourraient apprendre et bénéficier d'activités ludiques. Aussi, avant de réfléchir à un changement de paradigme, ne pourrions-nous pas nous pencher sur la qualité du temps passé par ces enfants dans les bus ?

La deuxième piste de réflexion est d'ordre plus général. Il est vrai que nous parlons ici d'accroître l'inclusion et l'autonomie des enfants relevant de l'enseignement spécialisé et qui sont aujourd'hui transportés grâce au transport scolaire. Toutefois, en règle générale, nous ne parlons pas beaucoup d'inclusion des enfants dans le système scolaire. Pour rappel, un enfant scolarisé dans l'enseignement primaire ordinaire représente, pour la société, un investissement d'environ 4.000 euros par an ; un enfant scolarisé dans l'enseignement spécialisé représente quant à lui un investissement de 18.000 euros par an.

Il est vrai que la réforme des pôles territoriaux a été amorcée et nous en constatons les limites. Auparavant, 98 millions d'euros étaient exclusivement consacrés à l'intégration et la ministre Désir craignait même une explosion de l'enveloppe. Aujourd'hui, la lourdeur des charges administratives grignote une partie de ce budget. Nous devons donc réellement changer de paradigme dans le cadre de l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans l'enseignement ordinaire.

Enfin, l'article 22ter de la Constitution, intégré au mois d'avril 2021, doit nous rappeler que chaque personne en situation de handicap a droit à une inclusion pleine et entière dans la société.

(Applaudissements sur les bancs des groupes DéFl et Ecolo)

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

### L'ACCESSIBILITÉ DES MILIEUX D'ACCUEIL FRANCOPHONES DE LA PETITE ENFANCE À BRUXELLES

#### Interpellation de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

# à M. Rudi Vervoort, ministre en charge des Crèches

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Récemment, plusieurs articles de presse ont mis en évidence le désespoir de parents démunis face au manque de places dans les crèches et ne sachant pas comment faire garder leurs enfants. Même en s'y prenant des mois - voire des années - à l'avance, la liste d'attente reste pour certains interminable.

À la fin de l'année 2020, une étude dirigée par l'Observatoire de l'enfant de la Commission communautaire française – sur laquelle j'avais d'ailleurs attiré votre attention – révélait le manque de capacité des crèches en Région bruxelloise, avec en moyenne quatre places pour dix enfants.

Face à ce manque de places, les crèches sont obligées de sélectionner les enfants, le critère du « premier arrivé, premier servi » primant pour 63 % d'entre elles. Ce choix favorise dès lors les parents jouissant d'une stabilité professionnelle, et donc de la capacité de s'organiser à l'avance pour inscrire leurs enfants. Le premier critère pris en compte par les familles est le prix du service d'accueil, les besoins spécifiques de l'enfant passant au second, voire au dernier plan.

Ceci démontre bien les inégalités qu'il peut y avoir en la matière, certains enfants ne pouvant prétendre à évoluer dans un environnement adapté, en raison du manque de moyens de leurs parents.

Vous aviez rappelé que le champ d'action de la Commission communautaire française était limité. En effet, la création de crèches relève toujours de la compétence communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, via l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE).

Vous aviez expliqué que la Commission communautaire française agissait dès lors à deux niveaux. Premièrement, elle subventionne les structures d'accueil à Bruxelles et accorde des subventions majorées pour les projets qui s'insèrent dans les quartiers défavorisés ou pour d'autres projets répondant à des critères sociaux. Deuxièmement, dans le cadre de l'Observatoire de l'enfant, la Commission communautaire française finance divers projets qui visent à améliorer l'accessibilité des crèches.

Des initiatives sont donc prises, mais les inégalités subsistent et les files d'attente restent bien longues. J'ajoute toutefois que la création de 5.000 places en Fédération Wallonie-Bruxelles a été annoncée d'ici 2026.

Certes, les marges de manœuvre de la Commission communautaire française sont limitées, mais elle peut accorder des aides financières aux infrastructures d'accueil relevant de l'ONE, ou soutenir l'achat ou la rénovation de bâtiments destinés à la petite enfance.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous interroger sur les mesures prises en la matière par le Collège de la Commission communautaire française. Soutient-il des projets axés sur les quartiers défavorisés, où l'accès aux crèches est le plus problématique ?

D'autres projets sont-ils à l'étude ? De quelles améliorations concrètes l'accessibilité des crèches a-t-elle bénéficié ? Quelles sont les pistes envisagées pour permettre l'accès aux crèches aux enfants issus des milieux les plus paupérisés ?

Lorsque je vous ai précédemment interrogé sur le sujet, vous avez concédé que les crèches devraient être plus attentives aux besoins spécifiques des enfants. Avez-vous pris des initiatives permettant de les aider à bien encadrer les enfants et à répondre à leurs besoins spécifiques ? Des progrès en la matière ont-ils été réalisés ?

Vu la situation d'urgence créée par le manque de places dans les crèches bruxelloises, avez-vous favorisé une coopération accrue entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française destinée à pallier cette carence? Des moyens supplémentaires ont-ils été prévus pour financer l'achat, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments destinés à la petite enfance?

Avec la rentrée, l'occasion vous est donnée de faire le point sur un dossier brûlant.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Cette thématique m'intéresse beaucoup. Je la suis de près au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Durant l'été, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est accordé sur une diminution des coûts de crèche pour les parents bénéficiaires de l'intervention majorée, ainsi que sur une réduction spécifique pour les familles monoparentales. La Ligue des familles s'est félicitée de cette décision, tout en rappelant les mesures attendues pour épauler et soulager financièrement toutes les autres familles.

L'accessibilité financière des crèches est d'autant plus importante au vu de l'inflation actuelle, qu'il s'agisse de la hausse complètement folle des prix de l'énergie ou de l'alimentation.

Comme l'a rappelé la Ligue des familles, l'accueil de la petite enfance coûte cher aux parents dans notre pays. Selon l'Unicef, la Belgique occupe la 26e place sur les 40 pays où le coût est le plus élevé.

Pour mon groupe, l'accès à une place d'accueil de qualité pour tous les enfants doit être considéré comme un droit universel.

En 2002, à Barcelone, le Conseil européen avait pour objectif d'atteindre avant 2010 le seuil d'une place pour 33 % des enfants de moins de trois ans, ce qui constitue dès lors la norme de Barcelone. Le Gouvernement flamand a vu encore plus loin, avec un taux de couverture d'au moins 50 %.

En 2018, le taux de couverture en Région de Bruxelles-Capitale atteignait 39,63 %, soit une augmentation de 8 % en neuf ans. La norme de Barcelone était finalement atteinte, mais pas la norme flamande.

Par ailleurs, le taux de couverture bruxellois est global et lisse dès lors les différences considérables entre les communes.

Pour atteindre la norme de Barcelone dans chaque quartier bruxellois, il faudrait créer 3.322 places ; et pour répondre à la norme flamande, il faudrait en créer 9.208, soit près de la moitié de l'offre actuelle.

Entre 2014 et 2021, quelque 1.367 places subventionnées ont été ouvertes sur le territoire bruxellois, mais elles n'ont pas suffi à combler le besoin de toutes les familles en attente.

Dans ce contexte de pénurie, nous avons appris, en janvier dernier, que 2.100 nouvelles places seraient créées dans les milieux d'accueil à Bruxelles d'ici 2026, avec une attention pour les communes du nord-ouest de Bruxelles, nettement défavorisées.

Quinze structures pour un total de 549 places devraient déjà ouvrir en 2022, et dix autres projets comptant 327 places sont prévus en 2023 et 2024. En outre, quelque 1.224 places supplémentaires devraient être créées d'ici 2026, pour lesquelles un appel à projets a été lancé durant le premier semestre de 2022.

Ces places d'accueil permettront la création, par la Région bruxelloise, de 300 postes d'agent contractuel subventionné (ACS).

Quelle est l'évolution du taux de couverture bruxellois, commune par commune, entre 2020 et 2022 ? Une réponse écrite est peut-être plus adéquate.

Les quinze structures prévues en 2022 sont-elles déjà ouvertes ? L'encadrement d'un emploi à temps plein pour sept enfants est-il prévu ?

Pourquoi procéder par appel à projets pour les nouvelles places ? Ce processus pénalise les petites structures qui

peinent à remplir tous les documents administratifs. Une aide est-elle envisagée en la matière ?

Enfin, qu'en est-il de la création des contrats ACS ? Avezvous sélectionné les candidats ? Les salaires seront-ils indexés à ce moment-là ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- Vos questions me permettent de rappeler toute l'attention que la Commission communautaire française et la Région accordent au soutien de l'accueil de la petite enfance, de qualité et accessible à ceux qui en ont le plus besoin.

Voici ce que je peux vous dire au sujet des projets soutenus par la Commission communautaire française dans les quartiers défavorisés.

En décembre 2021, la Commission communautaire française, la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont signé un protocole d'accord appelé « Plan 1.001 premiers jours », qui prévoit la création en Région bruxelloise de 2.100 nouvelles places d'accueil à l'horizon 2026. Le protocole accorde la priorité aux zones en tension, à savoir les communes ou les quartiers qui présentent un taux de couverture inférieur à 33 %, et tient compte d'autres critères spécifiques comme les familles monoparentales, les demandeurs d'emploi ou l'accueil d'urgence.

Ces priorités ont été fixées pour répondre à la problématique des déséquilibres évidents entre communes et quartiers au niveau de l'offre de places d'accueil et des tarifs, qui a récemment été mise en lumière par le Focus n° 47 de l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA). Les taux de couverture les plus élevés se concentrent en effet dans les communes et les quartiers les plus aisés. Dans les communes et les quartiers les plus pauvres - et souvent les plus densément peuplés -, les taux de couverture sont bien plus faibles.

C'est dans cette dynamique que l'appel à projets conjoint avec l'Office de la naissance et de l'enfance visant à la création de places d'accueil de la petite enfance a été lancé le 24 mai 2022. Cet appel se clôt le 31 octobre 2022.

Dans la sélection des projets, le monitoring des quartiers de l'IBSA sera un outil d'aide à la décision extrêmement utile puisqu'il permet de localiser d'un point de vue géographique l'offre d'accueil existante à l'échelle des quartiers.

Le monitoring permet aussi de voir si le quartier est inclus ou non dans la zone de revitalisation urbaine, qui correspond aux quartiers qui cumulent trois indicateurs représentatifs du niveau de précarité : un taux de chômage supérieur, un revenu médian inférieur et une densité de population supérieure à la moyenne régionale.

En ce qui concerne le taux de subventionnement, il est généralement de 60 % mais peut monter jusqu'à 95 % pour des projets qui prévoient l'inclusion d'au moins 30 % d'enfants issus de familles fragilisées.

Par ailleurs, la Commission communautaire française encourage les pratiques visant une plus grande accessibilité des crèches à travers le subventionnement d'associations travaillant à cet objectif, comme le Réseau des initiatives enfants-parents-professionnels, Formation et recherche - Accueil du jeune enfant ou Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance. Le 12 octobre prochain, une matinée sera consacrée à la thématique « Ouvrir de nouvelles places dans ma commune. Quelle accessibilité ? Quels enjeux ? ».

Concernant l'encadrement des enfants à besoins spécifiques, le Collège accorde une grande importance aux projets de milieux inclusifs et fixe le taux d'intervention à

80 % pour ceux prévoyant l'inclusion d'enfants porteurs d'un handicap.

Sur cette base, trois projets de crèches inclusives sont subventionnés par la Commission communautaire française: Les Piloux à Neder-Over-Heembeek, La Court'Échelle à Berchem-Sainte-Agathe et la crèche du centre hospitalier universitaire Brugmann, à Laeken, qui va d'ailleurs travailler en collaboration avec l'unité Autisme - Prise en charge précoce individualisée, un centre pilote en Région bruxelloise pour les enfants porteurs d'autisme.

Enfin, le Gouvernement bruxellois a prévu, dans sa trajectoire pluriannuelle, une augmentation de 2 millions d'euros pour financer les postes d'ACS des puériculteurs et puéricultrices prévus dans le cadre de ce plan, ainsi que les postes d'ACS pour la VGC.

Pour la Commission communautaire française, les crédits de 2022 pour les infrastructures subventionnées pour les crèches prévoient un budget global de 6.750.000 euros, dont 5.450.000 euros dédiés aux crèches publiques.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Je vous remercie pour cette mise au point. Malheureusement, nous connaissons de longue date les déséquilibres qui existent entre les Régions. Je viens d'une commune particulièrement marquée par la pénurie de places dans les crèches.

Nous serons attentifs aux résultats de l'appel à projets qui doit se clôturer à la fin du mois prochain. De même, nous accorderons une attention particulière à cet élément dans le cadre des débats budgétaires. Il y a tant de choses à faire pour permettre à de nombreuses familles de faire face aux enjeux de la parentalité.

Mme la présidente.- L'incident est clos.

LE SUIVI DES AUDITIONS RELATIVES À LA RÉSOLUTION SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE EN EUROPE EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Interpellation de M. Kalvin Soiresse Njall

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Depuis plusieurs années, les consciences s'éveillent face à l'impact sur nos sociétés du non-respect des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine. Cet éveil des consciences se manifeste dans les plus hautes sphères, aux niveaux mondial, européen et belge.

L'Organisation des Nations unies (ONU), après une série d'enquêtes et de constats, avait décrété l'année 2011 « Année internationale des personnes d'ascendance africaine » pour inciter les États à prendre des initiatives efficaces contre les atteintes aux droits des personnes d'ascendance africaine.

Constatant le peu de résultats obtenus face à l'ampleur du problème, en décembre 2014, l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé, dans sa résolution 68/237, la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024). Cette Décennie a pour objectif principal de « renforcer les actions et mesures garantissant le plein exercice des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques des personnes d'ascendance africaine, et leur pleine et égale participation dans la société ».

Dans la même perspective que l'ONU, l'Europe s'est également saisie de cette problématique. Ainsi, le Parlement européen a adopté, le 26 mars 2019, une résolution sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine en Europe. Il a rappelé que 15 millions de personnes d'origine africaine vivaient en Europe et qu'elles étaient confrontées à la discrimination et à des stéréotypes profondément ancrés. Par cette résolution, il exhortait l'Union européenne et les autorités nationales à développer des politiques antiracistes et à mettre un terme à la discrimination, notamment dans le domaine de l'éducation.

En Belgique, le roi Philippe s'est montré très clair, à deux reprises, quant à la nécessité de travailler sur ces sujets : une première fois, dans sa lettre du 30 juin 2020 à M. Félix Tshisekedi, président de la République démocratique du Congo ; une seconde fois, lors de son récent voyage dans ce pays. Force est donc de constater que le travail sur l'héritage africain de nos sociétés, en lien avec les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine, fait l'objet d'une large approbation aux niveaux international, européen et belge.

Malgré leur caractère parfois théorique, les initiatives politiques se multiplient en Belgique, et cela à divers niveaux de pouvoir. La Commission communautaire française est une entité qui peut donner l'exemple grâce à sa proximité avec nos concitoyennes et concitoyens bruxellois, car l'héritage africain de Bruxelles - j'y insiste - n'appartient pas aux seules personnes d'ascendance africaine, mais à tous les Bruxellois. Dans le cadre de ses compétences en matière d'enseignement, notre institution peut également prendre des initiatives pour lutter contre le racisme et les discriminations.

Ces constats et les mesures qui en découlent ont déjà été évoqués dans notre Parlement. Néanmoins, il est urgent de les concrétiser dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française envisagée comme pouvoir organisateur dans les enseignements secondaire et supérieur.

Je suis bien placé pour savoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles a progressé dans ce domaine. Pour la première fois, elle a voté des référentiels qui, par le menu, abordent la décolonisation et l'histoire coloniale au regard du lien qu'elles entretiennent avec les stéréotypes et le racisme. Il faut le saluer, comme il faut rendre hommage à toutes les actrices et tous les acteurs de terrain qui ont lutté pour que ces référentiels voient le jour.

Les pouvoirs organisateurs disposent d'une large autonomie pédagogique. Ils peuvent mettre sur pied des initiatives et des outils qui permettent de mieux ancrer l'enseignement tant scolaire qu'extrascolaire. Lors des auditions à la suite de la résolution européenne sur les droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine, nous avons écouté plusieurs actrices de terrain et universitaires qui nous ont rappelé pourquoi ce travail est important.

De multiples outils pédagogiques, développés par des associations et des universités avec un ancrage bruxellois, existent et peuvent aider les enseignants et élèves en demande quotidienne de ressources. Il n'est plus à rappeler que mener un travail structurel sur les parties de notre histoire en lien avec l'esclavage, la colonisation, l'impérialisme et le néocolonialisme est nécessaire pour améliorer la situation des personnes victimes de discrimination raciale. Le dernier rapport d'Unia le souligne, sur la base des signalements d'actes racistes et discriminatoires dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi, du sport et bien d'autres.

C'est en commençant par l'enseignement qu'un travail efficace de lutte contre le racisme et les discriminations peut être mené. En y travaillant, c'est notre cohésion sociale qui s'en trouve améliorée. Comme l'ont souligné presque tous les acteurs auditionnés, l'enseignement joue un rôle crucial pour lutter contre le racisme, les stéréotypes et les préjugés en général, en particulier ceux qui touchent nos concitoyens noirs ou d'ascendance africaine.

Vous aviez également parlé de la mission annoncée par l'inspection pédagogique de la Commission communautaire française, destinée à réaliser un inventaire des bonnes pratiques en matière d'enseignement de l'histoire coloniale à destination des enseignants. Où en est cette mission ? Si elle a été réalisée, quels en sont les résultats ? Un rapport a-t-il été rédigé et pouvons-nous en disposer ?

Quelles sont les initiatives prises avec les centres d'études universitaires et les acteurs associatifs spécialisés afin de renforcer pédagogiquement les enseignants sur l'histoire de la colonisation, l'histoire de l'Afrique avant la colonisation, et l'histoire du racisme ? Quelles sont les mesures prises pour leur offrir plus d'outils et de ressources ?

(Applaudissements de M. Pierre Kompany, député, et sur les bancs du groupe Ecolo)

**M. Rudi Vervoort, ministre.**- Je vous confirme que le dossier pédagogique « 500 ans de colonisation du Congo » a été transmis dans ses versions papier et numérique à l'ensemble des écoles de la Commission communautaire française.

Il est donc bien en leur possession, et l'inspection pédagogique du pouvoir organisateur a également incité les écoles à en faire usage, le complétant au besoin de liens vers des sites à caractère pédagogique pouvant servir d'appui afin de pouvoir aborder ces questions en classe.

Je citerai l'exemple du site de Démocratie ou barbarie, ainsi que le site de l'écrivain David Van Reybrouck qui a connu un succès international avec son ouvrage « Congo. Une histoire ».

Les programmes scolaires prévoient d'aborder les thèmes de l'esclavage, de la colonisation, de l'impérialisme, du néocolonialisme, de l'antisémitisme et de la Shoah, dans le cadre des cours d'histoire.

Les programmes sont conçus en adéquation avec les différents degrés de l'enseignement secondaire et en fonction des sections, qu'elles soient de transition ou de qualification. Tous ces thèmes ne sont donc pas vus dans toutes les classes au même moment de la scolarité des élèves.

Dans les écoles secondaires de la Commission communautaire française, la matière relevant du racisme et du colonialisme est vue au deuxième degré dans la partie « Disparités Nord-Sud ». On y constate une demande des élèves de parler de l'identité et des héritages culturels. Les cours de philosophie et de citoyenneté traitent également de cette question.

Si un inventaire des bonnes pratiques en tant que tel n'a pas été réalisé, l'inspection pédagogique de la Commission communautaire française joue pleinement son rôle de conseiller et d'accompagnateur des projets pédagogiques et des formations au sein des écoles.

Outre les éléments évoqués ci-dessus, en cette rentrée scolaire 2022-2023, l'inspection pédagogique a relayé la circulaire 8705 de la Fédération Wallonie-Bruxelles intitulée « Enseigner l'histoire de la colonisation belge au Congo »,

contenant des propositions de formations pour les enseignants.

Enfin, en ce qui concerne les contacts avec les centres d'études universitaires et les milieux associatifs spécialisés, ils n'ont à ce stade pas encore débouché sur des résultats concrets. Les propositions en ce sens sont débattues dans le cadre du travail collaboratif des enseignants. Un rappel de l'importance de ces enjeux sera adressé en ce début d'année scolaire par les directions, afin d'inciter les enseignants à travailler de manière spécifique sur ces questions.

Nous proposons par ailleurs à nos écoles de prendre contact avec l'AfricaMuseum à Tervuren, où une historienne œuvre à l'accompagnement des écoles sur cette thématique.

Le travail se poursuit. J'espère ainsi avoir apporté des éléments de réponse à vos questions.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Je note avec satisfaction que le dossier pédagogique a été transmis à toutes les écoles, et que l'incitation à l'utiliser existe.

Dans la première école où j'ai enseigné, lorsque j'ai demandé la première mallette, on m'a répondu qu'on l'avait reçue, mais qu'on ignorait où on l'avait mise. Il ne suffit donc pas d'avoir un dossier. Encore faut-il amener les enseignants à pouvoir l'utiliser.

Je vous incite à mener la mission visant l'inventaire, dans la mesure où la formation initiale des enseignants n'est pas encore mise en place. Certains d'entre eux, qui n'ont pas été formés à cette problématique, peinent à trouver des ressources. Il faut saluer les professeurs qui donnent ces cours. Ils peuvent mettre leurs ressources à la disposition de leurs collègues qui ont du mal à aborder ces questions. C'est pour cela que cette mission est extrêmement importante.

Vous avez tout à fait raison quant à l'échelonnement de l'enseignement de l'histoire coloniale. De manière globale, nous manquons déjà d'heures pour enseigner l'histoire, alors que c'est fondamental. Nous ne pouvons donc pas aborder tout en même temps et un échelonnement sur différents niveaux est normal. Nous devons continuer dans ce sens.

Je vous encourage également à développer les contacts avec les centres d'études universitaires et les milieux associatifs parce que, dans ce Parlement, des universitaires de l'Université Saint-Louis - Bruxelles - qui compte un centre spécialisé sur la question - ont travaillé avec plusieurs centaines d'élèves et leur ont montré toute l'importance des outils concrets mis en place aux niveaux scolaire et extrascolaire. Ces centres ont une expertise. Je pense par exemple à Mme Nathalie Tousignant, qui dirige le centre à l'Université Saint-Louis - Bruxelles. Il est fondamental de travailler avec les centres d'études et le milieu associatif.

Dans notre société, il est sain d'avoir des débats sur la question de l'universel. L'une des premières chartes universelles des droits humains est la charte du Mandé, de l'empire du Mali, qui a été reconnue comme patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Celle-ci dit que « toute vie (humaine) est une vie. Il est vrai qu'une vie apparaît à l'existence avant une autre, mais une vie n'est pas plus ancienne, ni plus respectable qu'une autre vie. De même qu'une vie n'est pas supérieure à une autre ».

Ce principe, originaire d'Afrique, constitue la base de l'universalisme. Nous devons continuer à concevoir l'universalisme de manière universelle et pas à partir d'un

seul point de vue, car cette dernière position est à l'origine des drames historiques que nous avons connus.

Ce genre de texte devrait figurer au programme de nos écoles, pour permettre aux élèves de découvrir un éventail des différentes histoires qui ont contribué à l'universalisme.

> (Applaudissements sur les bancs des groupes Ecolo, DéFI et Les Engagés)

Mme la présidente.- L'incident est clos.

L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SOUTIEN AUX ETA POUR FAIRE FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Interpellation de M. Ahmed Mouhssin

LES INQUIÉTUDES DANS LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA)

Interpellation jointe de Mme Céline Fremault

LE FAIT QUE LES ETA DEMANDENT UNE AIDE URGENTE Interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La raison d'être des entreprises de travail adapté (ETA) est définie aux articles 52 et 53 du décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée : « L'entreprise de travail adapté est destinée prioritairement à la personne handicapée lorsque celle-ci est apte à mener une activité professionnelle mais ne peut l'exercer, provisoirement ou définitivement, dans des conditions habituelles de travail. » Nous sommes donc bien loin des fameux ateliers protégés.

La mission prioritaire de l'entreprise de travail adapté est de favoriser l'inclusion par le travail de la personne handicapée :

- en lui permettant d'accéder à un travail adapté et rémunéré;
- en lui permettant de se former, de se perfectionner professionnellement et de valoriser ses compétences, et ce de manière continue;
- en mettant, éventuellement, en place, en son sein, un dispositif d'accueil préprofessionnel ayant pour objectif d'amener la personne handicapée à avoir les compétences requises pour accéder ensuite à une occupation professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail;
- en mettant, éventuellement, en place en son sein un dispositif de soutien au travail afin d'aider la personne handicapée ayant des difficultés à se maintenir au travail à préserver son occupation professionnelle dans le cadre d'un contrat de travail.

Il était important de rappeler ces missions essentielles.

Déjà en juin 2020, la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (Febrap) diffusait à l'intention de votre cabinet et de l'administration un rapport soulignant le déclin accéléré de certaines activités du secteur durant la crise sanitaire et reprenant les mesures considérées comme pouvant aider les ETA à se redéployer après cette même crise.

Si les ETA ont eu la chance de pouvoir compter sur un soutien considérable durant l'année 2020, tant de la part de la Commission communautaire française que de la part de la Région, elles ont dit regretter de ne pas avoir été

intégrées dans le plan de relance et de redéploiement élaboré par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans cette note, il était également rappelé que la survie des ETA dépend fortement du dynamisme économique général, les subsides de la Commission communautaire française étant exclusivement destinés à compenser le surcoût engendré par la mise à l'emploi de travailleurs en situation de handicap: productivité moindre de ces travailleurs et adaptation des infrastructures, encadrement, etc.

Or, les conditions sont mauvaises :

- inflation à 9,94 % en août, l'un des plus hauts taux depuis mars 1976;
- indexation automatique des salaires intervenant bientôt;
- augmentation des coûts énergétiques, qui touche de plein fouet les ETA, car ces entreprises ont souvent de grands espaces à chauffer.

Le constat est simple : en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie, couplée à la future indexation des salaires et à une reprise post-Covid-19 plus difficile que prévu, la majorité des ETA ont puisé dans leurs réserves et sont aujourd'hui dans une situation financière extrêmement précaire.

Les représentants d'ETA et de la Febrap ont eu l'occasion de faire visiter plusieurs établissements aux membres de la commission handicap de la Commission communautaire française et un jeudi de l'hémicycle a été consacré aux ETA. Il est probable que des recommandations vous soient communiquées d'ici peu à ce sujet.

Par ailleurs, ma question a été introduite avant la diffusion d'un communiqué de presse par la Febrap. C'est pourquoi l'ensemble des demandes des ETA et de la Febrap n'y figurent pas. Je suis toutefois certain que votre réponse nous apportera des informations.

Disposez-vous d'indicateurs concernant la santé financière des ETA? Nous avons en effet constaté qu'une série de mesures ont pu permettre à quelques ETA de s'en sortir, mais certaines ont réellement épuisé leurs réserves. Peutêtre faudrait-il donc calibrer les soutiens en fonction des spécificités de chaque ETA.

Avez-vous eu une concertation avec la Febrap afin d'entendre ses inquiétudes concernant l'indexation des salaires et l'augmentation du coût de l'énergie ?

Avez-vous pris des mesures pour apporter un soutien immédiat aux ETA et leur permettre de passer le cap ?

Certaines ETA souhaitant faire appel à des subsides régionaux pour l'isolation de leurs bâtiments sont confrontées à des obstacles administratifs au niveau de la Commission communautaire française, vu le risque de double subventionnement. Comment les ETA sont-elles soutenues dans leurs démarches en vue d'une simplification administrative ?

Cette difficulté ne concerne d'ailleurs pas que les ETA. Info-Sourds de Bruxelles avait déjà rencontré le même problème, dans le cadre de travaux d'isolation. À l'occasion d'une rencontre organisée avec Bruxelles Formation, l'ASBL nous avait fait part de cette difficulté liée au risque de double subventionnement, alors que l'existence d'un outil comme la comptabilité analytique permettrait facilement de l'éviter. Malgré la demande à cet égard, des blocages persistent. S'agissant des autres demandes, telles que les enclaves, etc., nous y reviendrons au travers des recommandations formulées à la suite des visites de terrain.

Mme Céline Fremault (Les Engagés).- Un communiqué de presse de la Febrap du 21 septembre 2022 indique que, sans aide exceptionnelle, plusieurs entreprises de travail adapté (ETA) devront mettre la clé sous le paillasson dans moins de six mois. C'est le constat glaçant que font les directeurs de douze ETA bruxelloises à la veille des négociations gouvernementales sur le budget de la Commission communautaire française. Ces entreprises d'économie sociale emploient 1.450 travailleurs et 350 encadrants.

C'est un drame pour les travailleurs qui ne peuvent travailler dans le circuit « classique » et qui viendraient donc gonfler les chiffres du chômage. En cause : l'explosion des frais et l'indexation salariale, qui sont impossibles à répercuter sur les clients. En 2022, c'est un investissement vital et inéluctable d'au moins 3 millions d'euros qui sera nécessaire pour sauver l'emploi des personnes les plus fragiles.

Le 20 septembre, le journal Le Soir a relayé le communiqué de presse de la Febrap, qui était par ailleurs présente dans cet hémicycle en mars dernier, pour nous donner la photographie la plus complète possible de la réalité du secteur, notamment quant à l'emploi et à la difficulté qui se profilait déjà à ce moment-là.

La Febrap demande de ce fait à la Commission communautaire française une bouée de sauvetage sous la forme d'un subside extraordinaire avoisinant 5 millions d'euros, à l'image du déficit estimé. À moyen terme, la Febrap souhaite également des mesures structurelles, car les financements relatifs à l'encadrement des personnes en situation de handicap ne correspondent plus à la réalité de terrain. Ledit article de presse relaie que le cabinet a réagi en affirmant que tout sera mis en œuvre pour assurer la survie des entreprises du secteur. L'intention de trouver une solution existe donc.

Aujourd'hui, pour ces entreprises, le temps est compté. L'urgence est réelle.

L'indexation de la subvention prévue légalement couvrira-telle l'indexation des salaires? Et qu'en est-il de l'augmentation des frais de fonctionnement? Des pistes sont-elles dégagées?

Par ailleurs, les ETA rencontreront, elles aussi, des difficultés très spécifiques en raison de la crise énergétique. En tenez-vous compte ?

Des contacts concernant la demande de mesures structurelles ont-ils déjà été pris avec la Febrap depuis le jeudi de l'hémicycle de mars dernier ? Quelles pistes sont-elles à l'étude ?

En juin 2020, vous m'aviez répondu à ce propos que vous travailliez à un plan de relance et de développement socioéconomique visant entre autres la Febrap. Ce plan de relance a-t-il avancé? Des mesures ont-elles été décidées? Dans l'affirmative, lesquelles? Ce plan sera-t-il discuté dans notre assemblée?

Le secteur du handicap, déjà éprouvé, connaît par ailleurs une nouvelle crise relative au transport scolaire. La configuration, dans le cas présent, est entrepreneuriale, économique et comporte des enjeux fondamentalement humains, car outre les 1.450 travailleurs évoqués, 350 encadrants sont également concernés. Nous devons pouvoir apporter des solutions de toute urgence.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Ainsi que mes collègues l'ont rappelé, les (ETA) ont été touchées de plein fouet par la crise sanitaire. Un mécanisme de compensation de près de 1,6 million d'euros a dès lors été voté en janvier dernier. Mais force est de constater qu'il ne suffit pas à maintenir le secteur à flot.

En mars dernier, nous avons accueilli des représentants des ETA au sein de cet hémicycle et avons discuté avec eux des recommandations qu'ils nous avaient transmises pour améliorer le fonctionnement de leurs structures. J'ai d'ailleurs déposé avec David Weytsman un texte énonçant trois propositions concrètes pour soutenir ces entreprises :

- revoir le système de quotas fixant le nombre d'emplois qui bénéficient d'un subside afin que celui-ci ne soit plus comptabilisé en personnes physiques, mais bien en équivalents temps plein;
- augmenter le nombre de places subventionnées en ETA, demeuré inchangé depuis 1991 alors que la population bruxelloise n'a cessé de croître;
- valoriser le travail en ETA dans tous les secteurs d'activité économique.

Aujourd'hui, à l'instar de tous les secteurs de l'économie bruxelloise, les ETA sont victimes de la crise provoquée par l'emballement des prix de l'énergie. La spirale infernale formée par l'augmentation des prix des matières premières et par la succession rapide des indexations de salaire enfonce ce secteur, dont les activités sont pourtant en croissance, et crée une vive inquiétude chez ses responsables, qui évoquent un déficit de 5 millions d'euros.

Pour la Febrap, les douze ETA bruxelloises risquent tout simplement de devoir mettre la clef sous le paillasson dans les six mois, emportant au total quelque 1.800 emplois de personnes en situation de handicap et de personnel encadrant.

Je rappelle que ces emplois constituent un réel outil d'intégration et d'épanouissement pour ces personnes que le handicap empêche de travailler dans des conditions classiques du marché de l'emploi. Dès lors, il faut les préserver à tout prix.

La Febrap demande avant la fin de cette année une aide urgente de 2,5 millions d'euros pour l'indexation et de 500.000 euros pour compenser les prix de l'énergie. Que fait votre Gouvernement pour sauver ce secteur? Avezvous discuté avec la Febrap?

# (Applaudissements sur les bancs du groupe MR)

Mme Marie Nagy (DéFI).- Ce secteur nous tient à cœur parce qu'il est essentiel pour l'épanouissement d'un certain nombre de travailleurs et traduit ce que nous définissons comme une société réellement inclusive. Il a été fortement touché par la crise sanitaire et accuse un déficit structurel chiffré. Il est probablement en attente d'un nouveau système de subsidiation.

Ce secteur est aussi frappé de plein fouet par l'évolution de notre économie. L'inflation de 11,27 % génère, avec l'indexation des salaires, des coûts supplémentaires. En outre, vu l'inaction du Gouvernement fédéral en la matière, il subit de manière frontale l'augmentation des prix de l'énergie, avec une hausse de 134 % du prix du gaz et de l'électricité.

Monsieur le Ministre, vous êtes dans une situation extrêmement difficile, car votre institution n'est pas financée

à la hauteur de ses besoins. Or nous voudrions tous voir ce secteur préservé, soutenu et développé. Par ailleurs, vous allez être confronté à des coûts extrêmement élevés.

Comment allez-vous soutenir ce secteur? Avez-vous un budget ou une proposition de plan d'action pour une réforme structurelle? Si nous ne limitons pas les prix de l'énergie, si nous ne fixons pas un prix maximum, nous allons tomber dans une sorte de tonneau des Danaïdes: nous donnerons des aides aux entreprises pour limiter la casse, mais ce sera un puits sans fond.

Des réductions de la consommation sont également nécessaires. Comment informez-vous à ce sujet ? Quel est votre plan d'action ?

En attendant, ces secteurs vont vers une explosion des coûts.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Comme tous les secteurs économiques et le non-marchand, les entreprises de travail adapté (ETA) subissent de plein fouet les effets dévastateurs de l'inflation et de la crise énergétique. Et comme nombre d'ETA sont déjà originellement fragiles, l'ampleur de la crise rend certaines situations critiques.

Permettez-moi de commencer mon intervention par un rappel des trois dernières années. Chaque année, les ETA sont invitées à transmettre à l'administration un rapport d'activités complet reprenant le détail des comptes et le bilan annuel, avec le rapport du réviseur et la preuve de dépôt à la Banque nationale de Belgique.

Pour l'exercice 2019, sept ETA présentent un déficit d'exploitation pour un montant total de pertes de 1,8 million d'euros. Pour l'exercice 2020, le secteur a été soutenu pour pallier les effets de la crise sanitaire. En effet, s'agissant des subventions relatives à la Covid-19, une première aide pour les dépenses exceptionnelles a permis d'octroyer 190.000 euros. Une seconde a permis de dégager un budget complémentaire de 695.000 euros.

En outre, un plan d'intervention exceptionnel a été mis sur la table dès mai 2020 pour compenser les impacts économiques de la situation sanitaire. Il était composé de deux volets :

- une intervention directe via un fonds d'aide exceptionnelle doté de 1,6 million d'euros pour le secteur des ETA. Ce paiement a été réalisé en date du 14 janvier 2021;
- une non-récupération totale ou partielle des soldes des premier et deuxième trimestres 2020, cette fois par décret adopté le 18 janvier 2022. Ce deuxième volet a permis d'octroyer un montant global de 3.771.000 euros aux ETA.

Malgré le concours de ce plan d'aide exceptionnel, dont le montant total s'élève à 6.256.000 euros, huit ETA ont présenté un déficit d'exploitation pour un montant total de pertes de 1,2 million d'euros.

Quant à l'exercice 2021, les ETA viennent de rentrer leurs comptes et bilans, qui sont en cours d'instruction. Enfin, jusqu'au 30 juin 2022, des aménagements exceptionnels ont profité au secteur en ce qui concerne le chômage économique pris en considération sans pénalité de subventions, ainsi que le gel du recensement du quota des ETA

En effet, en accord avec la Febrap, le quota des douze ETA a été gelé, l'objectif étant de ne pas réduire le quota des ETA qui ont été en sous-effectif à cause de la crise de la

Covid-19. Il a été décidé de maintenir ce gel des recensements jusqu'à la fin de l'aménagement sur décision de l'ONEM.

Tous les frais de fonctionnement sont indexés automatiquement, au même titre que les salaires, les primes de fin d'année, les indemnités pour les contrats d'adaptation professionnelle, les dispositifs d'agrément complémentaires, les forfaits équipements, les subventions aux investissements relatifs à l'immobilier et les subventions au Fonds de sécurité d'existence des ETA.

Toutefois, malgré ces nombreuses aides sur les trois dernières années, la situation des ETA ne cesse de se détériorer. Les contacts entre la Febrap, mon administration et mon cabinet ont toujours été nombreux. Les échanges sont donc continus. La Febrap a déposé un nouveau plan d'aide accompagné de chiffres alarmants qui laissent entrevoir un exercice comptable 2022 négatif pour la quasitotalité des ETA, avec une perte d'exploitation sectorielle estimée à près de 5 millions d'euros.

Ce plan d'aide fait actuellement l'objet d'une discussion. Il s'agirait d'une aide unique sous forme d'avance et de solde dont la première tranche serait engagée et liquidée encore en 2022. Cette aide doit cependant encore être discutée en concertation avec mes collègues du Collège et le montant déterminé à l'issue du conclave budgétaire qui vient de commencer.

Concernant la problématique des aides régionales relatives à l'isolation, le seul obstacle dans ce type de dossier est avant tout d'ordre budgétaire. En effet, un dossier peut se voir postposé d'une année pour pouvoir être liquidé, faute de moyens. Depuis le nouvel arrêté ETA 2018/2292, les ETA ont la liberté d'introduire une demande d'intervention quand elles le souhaitent, alors qu'elles devaient le faire avant le 15 janvier sous la précédente législation.

Par ailleurs, une subvention déjà octroyée peut faire à présent l'objet d'une libération de la partie amortie par tranches de dix ans, ce qui dégage de nouvelles possibilités d'investissements. Enfin, pour favoriser notamment la transition écologique auxquelles doivent aussi répondre les ETA, en concertation avec la Febrap, nous envisageons d'assouplir les règles de cumul en équipement et en investissement immobilier, dans la mesure où, actuellement, le cumul avec un autre subventionnement public n'est pas autorisé.

Nous allons donc devoir modifier l'arrêté pour permettre aux ETA d'être financées également ailleurs. Il faudra bien entendu une transparence totale afin d'éviter des doubles subventionnements dépassant les montants globaux admissibles.

Pour conclure, sachez que j'ai également demandé à mon administration de mettre sur pied un groupe de travail avec la Febrap et des représentants des travailleurs des ETA. Son but est de réfléchir à moyen terme à un nouveau modèle économique, une manière pour les ETA de se réinventer et de mieux faire face à l'évolution du monde économique qui les entoure. Bien entendu, la place et le bien-être des travailleurs en situation de handicap doivent rester au centre de toutes nos préoccupations.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Ce matin, j'ai entendu l'annonce de l'ouverture de la prison de Haren, qui deviendra sans doute une concurrente directe de nos ETA. Je vous invite à être attentif à l'articulation du travail dans les prisons, afin qu'il ne concurrence pas celui des ETA.

Bien sûr, il est terrible de parler de concurrence entre des personnes qui connaissent des situations difficiles, mais cette nouvelle concurrence sera bientôt une réalité.

Concernant le double subventionnement supposé - et j'insiste sur ce dernier mot -, je suis heureux qu'une réflexion soit menée.

Pour ce qui est de l'avenir des ETA, un projet avait été financé par le Fonds social européen et par la Région, dans le cadre duquel tout un travail avait été réalisé sur l'ensemble des perspectives. Ce travail doit être poursuivi car, sans cela, les ETA ne s'en sortiront pas.

J'entends que l'arrêté sera revu. Encore une fois, les recommandations que nous vous formulerons dans la foulée du jeudi de l'hémicycle et des visites de terrain vous aideront. Les points sont connus : la demande très forte pour un financement en équivalent temps plein, ainsi que les enclaves, compte tenu de la concurrence avec les ETA wallonnes et flamandes. À nouveau, je regrette de devoir parler de concurrence dans un secteur qui devrait être plus social qu'économique, mais telle est la réalité des ETA. Il faut parfois utiliser un langage économique pour un secteur qui devrait être avant tout social.

J'analyserai l'ensemble des éléments fournis. Vous ne nous avez pas donné les chiffres de 2021, qui sont toujours en cours d'analyse, mais j'imagine qu'ils sont extrêmement négatifs. J'espère que les concertations aboutiront à un soutien à la hauteur des besoins.

Mme Céline Fremault (Les Engagés).- La Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté a effectivement déposé un plan, connu de l'administration et du cabinet depuis quelque temps.

Je me réjouis d'entendre que les discussions avancent. Il serait important de rencontrer ce secteur d'activité. Celui-ci doit certes faire l'objet d'une nouvelle modélisation, mais l'on ne pourra faire l'impasse sur un certain nombre d'impératifs qui sont la raison d'être de ce secteur extrêmement dynamique, intelligent, doté d'une énorme capacité de travail et, surtout, pragmatique : il accepte de regarder la situation en face et de la faire évoluer.

En revanche, les entreprises de travail adapté ont vraiment besoin de trouver une solution à très court terme pour leurs travailleurs, mais aussi pour un certain nombre d'accompagnants et d'encadrants.

Le développement de ce plan d'aide à court terme doit évidemment s'accompagner d'une vision prospective totalement concertée entre les entreprises de travail adapté, l'administration et votre cabinet, et je vous invite à vous y impliquer personnellement.

Mme Françoise Schepmans (MR).- Monsieur le Ministre, les chiffres communiqués ne sont pas de nature à rassurer les entreprises de travail adapté (ETA), qui continuent à souffrir, avec 1,2 million d'euros de pertes pour huit ETA. Des solutions structurelles doivent être trouvées.

J'entends qu'un groupe de travail y réfléchit et je m'en réjouis, mais comme nous le savons tous, il y a urgence. L'ennui avec la Commission communautaire française, c'est qu'elle ne réfléchit à des solutions qu'une fois que les problèmes ont pris de l'ampleur, de crise en crise. Je rappelle que le groupe MR a déposé un texte prêt à être débattu vu l'urgence de la situation. Ce texte contient des propositions concrètes. Il faut donner un coup d'accélérateur et poursuivre l'effort en soutien aux ETA.

Mme la présidente.- Les incidents sont clos.

L'AVANCÉE DU PROJET « BRUXELLES, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE » DANS LE CADRE DU BICENTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE LA BELGIQUE

#### Interpellation de M. Ahmed Mouhssin

#### à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- En septembre 2016, en tant que ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, vous avez annoncé officiellement votre souhait de déposer la candidature de Bruxelles au titre de Capitale européenne de la culture 2030.

Pour impliquer le secteur culturel et artistique bruxellois dans le processus, vous avez lancé une mission de sensibilisation, de réflexion, de prospection et de mobilisation des acteurs culturels, socioéconomiques et politiques autour des enjeux de cette candidature et de la préconception d'un programme-cadre. Cette plateforme réunit les réseaux culturels : le Réseau des arts à Bruxelles/Brussels Kunstenoverleg, le Conseil bruxellois des musées et La Concertation - Action culturelle bruxelloise.

En février 2021, un duo a également été désigné pour porter ce projet : M. Jan Goossens, directeur artistique, exdirecteur du Théâtre royal flamand (Koninklijke Vlaamse Schouwburg, KVS), et Mme Hadja Lahbib, journaliste, récemment nommée ministre des Affaires étrangères. Je présume que Mme Lahbib, ayant à présent des affaires plus urgentes à gérer, ne peut plus assumer cette responsabilité et qu'une remplaçante doit lui être trouvée. Une personne qui parle six langues serait bien, mais je ne sais pas si elle acceptera ce poste.

Lors de ma question sur le sujet en séance plénière, le 14 janvier 2022, vous m'avez informé que "une première réunion a eu lieu le 11 octobre dernier, lors de laquelle s'est concrétisé le travail de concertation avec le tissu associatif bruxellois, le RAB/BKO et les opérateurs culturels. Cette réunion avait pour objectif de présenter les lignes directrices du projet de candidature et de s'interroger sur les prérogatives des ASBL actives dans la culture et les arts sur le territoire de notre ville-région." Vous avez cité, par exemple, le centre Up - Circus & Performing Arts.

Vous avez également réaffirmé votre volonté d'associer à notre candidature des villes wallonnes et flamandes, mais qu'à ce stade, il vous semblait prématuré de vous avancer sur les collaborations futures potentielles. Un autre point important était qu'un premier rapport devait être présenté au Gouvernement régional.

Vous avez poursuivi comme suit : « Lors de la dernière réunion, les chargés de projet m'ont également annoncé leur souhait de porter des actions dans le champ culturel dès cet été pour préfigurer la démarche dans laquelle Bruxelles s'inscrit à l'horizon 2030. Organiser cette série d'activités nous permettra de diffuser le label Brussels 2030 et d'informer le public que Bruxelles se porte candidate. Ils m'ont annoncé qu'ils présenteront un programme plus affiné lors d'une prochaine réunion. »

Nous espérons que ces démarches ont pu se réaliser et que des discussions en vue d'une collaboration avec les autres Régions ont pu avoir lieu depuis.

Il faut noter également que depuis 2021, le duo formé par M. Goossens et Mme Lahbib travaille à la concrétisation de ce projet et a défini une belle vision de celui-ci. Il est donc

nécessaire d'assurer la continuité de ce travail de grande qualité et de ne pas le laisser lettre morte, en nommant un remplaçant à Mme Lahbib.

Les conclusions du rapport Brussels 2030 ont-elles été présentées au Collège ? Sur quels éléments principaux les échanges ont-ils portés ? Quelles actions ont-elles été organisées à la suite du programme défini par les chargés de projet afin de diffuser le label Brussels 2030 et d'informer le public que Bruxelles se porte candidate ? Quel est l'agenda pour la suite du projet ?

**M. Rudi Vervoort, ministre**.- Je n'ai pas pris le nombre de langues maîtrisées en considération dans le profil de fonction, mais je retiens la suggestion!

Comme j'ai déjà pu l'expliquer, ce projet constitue un enjeu sans doute lié à la Commission communautaire française, mais surtout régional. Je le porte donc en tant que ministre-président de la Région. Je suis néanmoins toujours disposé à répondre aux questions. Nous formons un même groupe de représentants qui se réunit selon des configurations diverses et variées, mais l'intérêt est de travailler dans la même direction et dans la cohérence régionale.

Le rapport des chargés de projet a été présenté au début du mois de juin lors d'une réunion du Gouvernement, qui a été l'occasion pour nous d'échanger sur les éléments contenus dans ce rapport. Il n'a pas été présenté au Collège de la Commission communautaire française. Ce rapport est public et consultable sur le site brussels2030.be.

Le duo formé par Jan Goossens et, à l'époque, Hadja Lahbib, a organisé une « summer assembly » pour réfléchir sur les enjeux de cette candidature avec le milieu artistique et culturel, mais également avec différentes parties prenantes régionales. Au cours de cette semaine riche en rencontres, débats et ateliers, un millier de participants se sont rassemblés à l'hôtel de ville de Bruxelles et au centre Tour à plomb, sous l'égide de l'ULB et de la VUB.

Durant l'été, Brussels 2030 a soutenu et accompagné quinze projets culturels participatifs, dans les objectifs d'une Capitale européenne de la culture. Ces projets se sont tenus aux quatre coins de notre Région. Dès maintenant, les porteurs de projets s'associent à de grandes maisons de culture pour commencer le plaidoyer public en faveur de Bruxelles 2030.

Vous pourrez voir une présentation de cette démarche dans les programmes de la Monnaie, du Théâtre national, ou encore de l'asbl La Concertation - Action culturelle bruxelloise.

En décembre et juin prochains, deux rapports intermédiaires seront encore produits sur l'avancée de la mission. Des tables rondes seront lancées en octobre afin de commencer à travailler sur trois chantiers majeurs de notre candidature. à sayoir :

- le chantier sur les lieux d'avenir qui permettra de mener une réflexion sur les espaces en transition à Bruxelles et sur la manière de les remplir de culture;
- le chantier « Speak up » pour interroger la jeunesse bruxelloise sur sa vision de la ville désirable en 2030.
   L'objectif est d'aller vers une prise de parole des jeunes qui pourront remettre des recommandations dans le cadre de notre candidature d'ici à l'automne 2023;
- le chantier « Imaginaire », qui devra permettre d'inventer les nouveaux projets culturels phares et de décider de la manière dont ils pourront s'ancrer à Bruxelles tout en répondant aux attentes populaires et citoyennes.

Enfin, vous m'interrogez incidemment concernant l'avenir du binôme qui portait ce projet. Comme vous le savez, Mme Lahbib a été appelée à d'autres responsabilités. Dans mon mot de félicitation, j'ai glissé qu'elle pourrait être une ambassadrice de choix pour notre candidature. Elle a répondu positivement, même s'il est évident qu'elle ne peut plus collaborer directement avec l'ASBL Brussels 2030.

C'est la raison pour laquelle l'ASBL a lancé tout récemment un appel à manifestation d'intérêt pour renforcer l'équipe. Ce renfort est bien sûr attendu en première ligne, car toute la charge de travail ne peut reposer sur les seules épaules de M. Goossens. Cet appel constitue également une occasion d'ouvrir le jeu en proposant à tout qui souhaite d'amener une énergie ou des idées au projet. Il est en ligne sur le site brussels2030.be.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- J'aurais effectivement pu poser mes questions au Parlement régional. Toutefois, amener le débat dans cette assemblée à tout son sens. Comme membre du Collège, vous pouvez en effet troquer vos lunettes de ministre-président pour celles de la Commission communautaire française et examiner les dossiers à travers les questions du handicap ou du socioculturel. Je vous remercie pour votre réponse complète et rassurante.

Une dernière question : quelles sont les collaborations et les partenariats avec d'autres villes et Régions ?

Votre sourire est une réponse!

Mme la présidente.- L'incident est clos.

#### **QUESTIONS ORALES**

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

L'ÉTAT DES LIEUX DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DANS LES AUBERGES DE JEUNESSE

Question orale de M. Pierre-Yves Lux et

LE SECTEUR DU TOURISME SOCIAL SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Question orale jointe de M. Ahmed Mouhssin

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge du Tourisme

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- La Commission communautaire française est compétente pour le secteur du tourisme social, qui comprend cinq infrastructures d'hébergement reconnues : l'auberge de jeunesse et gîte d'étape Jacques Brel, l'auberge de jeunesse Génération Europe, l'hôtel de jeunes Sleepwell, le centre Vincent Van Gogh et l'auberge des Trois Fontaines.

L'accord du Gouvernement francophone bruxellois prévoit que, dans le cadre de cette compétence, ce dernier établira, en concertation avec les acteurs de terrain, un plan pluriannuel afin de mettre les établissements en conformité avec la réglementation régionale et d'augmenter la qualité et le confort de l'accueil des auberges de jeunesse.

Cet engagement s'est par ailleurs traduit par des précisions apportées dans le cadre des débats budgétaires des exercices précédents. Ainsi, on apprend notamment dans l'exposé général du budget 2021 de la Commission communautaire française qu'un marché était prévu pour

diagnostiquer les besoins en infrastructure des auberges de jeunesse et que ces besoins seraient priorisés dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Je souhaite ainsi faire le point avec vous sur l'avancement de la mise en œuvre de ce volet de l'accord de Gouvernement et du plan pluriannuel.

Qu'en est-il de ce marché ? A-t-il bien été réalisé, par qui, pour quel montant et avec quels résultats ? Une priorisation des besoins a-t-elle été réalisée, comment et avec quels résultats ?

Quelles sont les interactions avec les opérateurs concernés dans ce cadre ?

Les premiers travaux ont-ils déjà été réalisés et quel calendrier a-t-il été établi ?

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Il y a presque un an, le 9 octobre dernier, je vous interrogeais sur la situation du secteur du tourisme social, bouleversé par la pandémie de Covid-19. Voici ce que vous me répondiez concernant les auberges de jeunesse : « La compétence de la Commission communautaire française se limite à un soutien aux infrastructures de celles-ci. La Commission communautaire française intervient pour aider les investissements en jeunesse infrastructures dans les auberges de francophones bruxelloises, à concurrence de 60 % maximum. La Commission communautaire française, par ailleurs propriétaire des bâtiments de certaines d'entre elles, assume également dans ce cas ses obligations de propriétaire. »

Une association regroupant les auberges de jeunesse bruxelloises francophones vous avait interpellé à l'époque sur les difficultés liées à la crise sanitaire. En effet, ces établissements vivant non seulement du tourisme individuel, mais aussi du tourisme de groupes avaient organisé très peu de visites à Bruxelles durant cette période. Vous m'aviez également affirmé ce qui suit : « En matière d'aides, à part pour promouvoir le tourisme social, la Commission communautaire française ne peut pas intervenir pour couvrir ces pertes d'activité. »

Nous espérons que le retour des touristes étrangers et des groupes scolaires aura donné un nouveau souffle aux auberges ayant souffert de la crise. Il reste cependant nécessaire, dans le cadre des compétences de la Commission communautaire française, de tout mettre en œuvre pour soutenir nos auberges de jeunesse et préserver le tourisme social bruxellois, lequel contribue grandement à la richesse culturelle de notre Région.

Comment la situation des auberges de jeunesse a-t-elle évolué après la levée des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 ? Disposez-vous de chiffres sur le retour des touristes et des groupes de jeunes ?

Une rencontre a-t-elle eu lieu avec les représentants du secteur ? Quelles en sont les demandes et attentes ?

Quelles sont les actions lancées par la Commission communautaire française pour promouvoir le tourisme social dans notre Région et renforcer les activités des auberges de jeunesse après la crise sanitaire ?

Contrairement à vous, je ne crois pas que le financement des auberges de jeunesse suffise à couvrir tous les aspects du tourisme social. Il me semble dès lors que la Commission communautaire française pourrait être plus active dans ce domaine. J'y reviendrai dans le cadre d'une autre question.

Par ailleurs, certaines auberges de jeunesse nécessitent des travaux d'infrastructure. Pourriez-vous nous informer de l'évolution des travaux et des besoins? Par exemple, le Centre d'hébergement de l'agglomération bruxelloise est fermé depuis un certain temps déjà et cette situation suscite une véritable inquiétude parmi des travailleurs qui s'interrogent sur la durée des travaux. Ils apprécieraient une réponse claire de votre part.

M. Rudi Vervoort, ministre.- Au risque de me répéter, la compétence du tourisme social se limite selon moi à un soutien aux infrastructures de tourisme social dans notre Région. En somme, nous subventionnons les investissements dans les auberges de jeunesse à Bruxelles. Je ne soutiens ni ne régis leur fonctionnement.

Toute autre action dans le secteur du tourisme relève des compétences régionales. En d'autres termes, le pouvoir de réglementer, de même que celui ayant trait à la promotion, à la réalisation d'études de marché, à la collecte de statistiques, etc., relève des instances régionales.

S'agissant de l'évolution de la situation des auberges après la levée des restrictions liées à la pandémie, je ne dispose pas de chiffres de fréquentation précis, mais il me revient du secteur que la saison estivale permet d'entrevoir avec optimisme un retour au taux de fréquentation d'avant 2020. Ainsi, dans le secteur hôtelier classique, nous sommes à quelques pour cent en deçà des excellents chiffres de 2019. Nous avons donc vécu un été de fréquentation hôtelière plutôt positif. À ce jour, seul un établissement se trouve en difficulté. Toutefois, précisons que si la crise a aggravé sa situation désastreuse, une mauvaise gestion antérieure à 2019 a eu une lourde incidence sur sa survie à court terme.

En ce qui concerne les compétences de la Commission communautaire française, nous avons été saisis de diverses demandes de soutien pour les infrastructures des auberges. Nous avons mis la priorité sur la protection des bâtiments contre l'incendie et sur leurs performances énergétiques. Viennent ensuite les travaux d'agrément permettant l'amélioration de l'offre en tourisme social. Je vous donnerai volontiers le détail des travaux subsidiés à l'occasion d'une éventuelle question écrite pour ne pas vous noyer d'informations. Sachez toutefois qu'une enveloppe annuelle d'environ 600.000 euros est dédiée à ces subsides.

Précisons qu'une demande a été adressée aux diverses auberges de jeunesse concernant les investissements envisagés encore cette année, ainsi que ceux envisagés d'ici trois à cinq ans. Ces informations doivent nous être fournies pour la fin du mois d'octobre et nous permettront de planifier une liquidation rapide.

Quant à l'étude lancée sur l'audit relatif aux incendies des auberges de jeunesse, le marché a été réalisé par une entreprise désignée à cet effet, à la suite d'un marché public estimé à 43.000 euros, TVA comprise.

L'étude a fait l'objet d'une présentation à la Commission communautaire française, au terme de laquelle elle a été approuvée. Une seconde présentation a eu lieu en présence des représentants des cinq auberges de jeunesse, et l'étude a porté essentiellement et prioritairement sur les aspects de sécurité sur la base de l'arrêté régional relatif aux hébergements touristiques, plus précisément l'annexe 7, qui reprend les normes de sécurité

contre l'incendie spécifiques aux établissements d'hébergement touristique.

La conclusion de l'étude est plutôt bonne, sauf pour les bâtiments 4, 6 et 8 du Centre d'hébergement de l'agglomération bruxelloise (CHAB), qui sont dans un très mauvais état et par conséquent fermés. J'ai appris récemment que le CHAB a décidé de mettre ces bâtiments en vente afin de se concentrer sur les bâtiments répondant mieux aux exigences de la réglementation. Malheureusement, je ne peux pas vous transmettre l'étude pour le moment.

Hormis la question du CHAB, l'estimation des investissements nécessaires pour résoudre les problèmes soulevés par l'étude sont relativement modestes, puisqu'il s'agit d'une somme de 200.000 euros, hors TVA pour l'ensemble des auberges. Cette estimation ne prend toutefois pas en considération les frais annexes. Quoi qu'il en soit, c'est plutôt rassurant quant au crédit dont nous disposons pour soutenir les auberges dans cet objectif. Nous n'allons donc pas faire une priorité de la question des incendies, puisque nous pourrons rencontrer l'ensemble des demandes introduites, y compris celles relatives aux incendies

Des travaux sont planifiés pour cette année et la suivante, ce qui permettra de renforcer ce secteur. Nous réfléchissons à proposer au Collège un guide de conduite pour prioriser les demandes de subsides une fois que l'objectif de sécurité contre les incendies sera atteint.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo).- Monsieur le Ministre, je vous laisserai débattre avec mon collègue de la paternité institutionnelle du tourisme social et de son ampleur. Ma question était évidemment beaucoup plus précise, et je vous remercie pour les informations que vous avez pu me communiquer. Je ne manquerai pas de vous adresser une question écrite en vue d'obtenir des données chiffrées.

Il reste que votre retour est plutôt positif, en ce sens que l'engagement de réaliser une étude ou un audit a été concrétisé. Les résultats semblent indiquer que peu de travaux sont à réaliser, mais le principal est de s'assurer que l'accueil dans les hébergements est parfaitement sécurisé.

Par ailleurs, d'autres types d'investissements devront être consentis, notamment en matière énergétique, afin de faire face à la crise et de permettre aux auberges de jeunesse de contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique. Entre les crises sanitaire et énergétique, ce secteur est fortement touché, du fait de son modèle économique. À côté des subventions, il y a les revenus liés à l'hébergement, de sorte qu'il est important de garder à l'esprit l'évolution de la situation de ces acteurs.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Développer des campings à Bruxelles, inciter les maisons de repos à emmener les personnes âgées visiter Bruxelles, travailler à ce que les gens qui font leur Erasmus ici reviennent par la suite, tout cela est du tourisme social et relève de la Commission communautaire française. Nous en rediscuterons!

L'auberge de jeunesse du Centre d'hébergement de l'agglomération bruxelloise semble connaître de grandes difficultés. Vous avez évoqué le projet de vente d'une partie de son patrimoine. Avez-vous plus d'informations à ce sujet ?

#### M. Rudi Vervoort, ministre.- Non.

#### LA CONCRÉTISATION DES TRAVAUX DU MUSÉE DES MIGRATIONS

#### Question orale de M. Ahmed Mouhssin

## à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Cela fait plusieurs années que nous attendons la création d'une institution culturelle bruxelloise qui valoriserait notre héritage en matière de migrations. L'accord de Gouvernement régional précise que « afin de valoriser une image positive de la migration dans notre société et de casser les préjugés qui existent encore, le Gouvernement soutiendra toute initiative visant à porter le projet d'un musée ou d'un espace muséal dédié à la migration. »

Soucieux de la concrétisation de ce projet, nous vous avons interrogé à maintes reprises sur l'avancement des travaux. Maintenant que la crise de la Covid-19 est - espérons le - derrière nous, nous aimerions que ce musée tant attendu voie le jour.

Lors de ma dernière question en novembre, vous m'avez répondu qu'une réunion du groupe d'experts allait être organisée au premier trimestre 2022. Nous saluons la constitution de ce groupe qui reflète la multiculturalité de nos citoyens. Il comprend les ASBL Convivial, Envol des frontières, le Foyer et la Plateforme de soutien des 50 ans de l'immigration turque en Belgique, ainsi que M. Ouachen, artiste bien connu. J'espère que les échanges ont été fructueux.

Vous avez également indiqué que la Commission communautaire française avait octroyé un budget de 90.000 euros pour accompagner le groupe et que vous n'aviez pas encore budgétisé les coûts de fonctionnement ni déterminé de lieu. Vous avez dit avoir consulté les acteurs fédéraux sur le Petit-Château qui avait été envisagé comme emplacement. Ce rêve semblait toutefois s'éloigner, personne ne sachant ce que ce site deviendrait. Le pouvoir fédéral examinait entre-temps les solutions et localisations potentielles. Vous aviez conclu en estimant que ce dossier n'avancerait pas à brève échéance, donnant l'impression que cette possibilité allait être enterrée.

Nous espérons que, depuis lors, des échanges tant avec les experts qu'avec le niveau fédéral ont pu aboutir à l'identification d'un lieu futur pour ce musée, ainsi qu'à une meilleure vision du budget qui y sera consacré.

Quelles sont les conclusions des derniers échanges au sein du groupe d'experts ?

Où en sont les réflexions concernant le futur lieu d'installation du musée ? Certains lieux ont-ils été recensés ?

Quels budgets finaux ont-ils été établis pour les coûts de fonctionnement du musée ?

Pour ce qui est du groupe d'experts, vous avez accepté ma proposition de les entendre lors d'une réunion de la commission de Culture de la Commission communautaire française. J'en ai fait part au président, et cela s'organisera sans doute. Les travaux de notre commission étant assez importants, un retour nous aiderait.

**M. Rudi Vervoort, ministre.**- Un impératif évident pour le groupe d'experts constitué en vue de la création du musée des migrations est de tenir compte des différentes initiatives déjà prises sur le territoire bruxellois. L'enjeu de la réflexion est de les renforcer et de les compléter mutuellement pour

éviter la dispersion des soutiens financiers et concentrer l'action publique dans un projet commun fédérateur.

Dès la première rencontre, un consensus a émergé quant à la pertinence des travaux effectués par le passé mais qui n'ont jamais pu aboutir, faute de moyens budgétaires. Les précédentes réunions ont en outre permis de dégager quatre visées prioritaires pour un projet d'ampleur régionale relatif à la valorisation des migrations sur notre territoire : muséale, scientifique, pédagogique et participative.

Premièrement, il ressort d'un rapport intermédiaire du groupe de travail qu'un projet de musée des migrations est d'abord un projet de muséification des migrations dans tous ses aspects, depuis l'explication des réalités migratoires jusqu'à la présentation au grand public des témoins matériels et immatériels de la migration. Une telle ambition trouve à s'exprimer dans des expositions permanentes ou temporaires sur des sujets généralistes ou plus particuliers liés aux migrations et à Bruxelles. Imaginer un musée, c'est évidemment être de son temps et utiliser tous les outils modernes qui en feront un espace de découverte et une expérience interactive. Telle est la visée muséale du projet.

Deuxièmement, un projet de musée des migrations doit intégrer une démarche scientifique à la fois pour nourrir ses contenus muséaux, mais aussi pour nourrir la société et continuer à être un phare de connaissance, de recherche et de débat autour de la migration. Cette idée se concrétise par des centres de documentation, des chaires d'enseignement ou de recherche et des activités de mise en débat public. Elle sous-tend évidemment aussi la démarche muséale afin qu'elle demeure dans une logique scientifique continue.

Troisièmement, un musée des migrations est un outil pédagogique. Il doit permettre d'apprendre en développant un programme destiné aux écoles, mais aussi aux groupes associatifs, dans une logique d'éducation permanente. La visée pédagogique d'un musée des migrations est de permettre de mieux diffuser la réalité des migrations et de Bruxelles auprès des publics qui n'en ont pas la pleine connaissance.

Enfin, quatrièmement, un musée des migrations se conçoit dans une démarche participative. Il doit inclure dans sa réflexion sur lui-même les publics concernés. Un tel projet ne peut faire l'économie de la parole des migrants euxmêmes. Qu'il s'agisse de leur donner des espaces d'expression ou de diffusion ou de valoriser les vécus humains, cette visée participative est importante dans la construction d'un tel projet.

Mon cabinet a récemment réuni le groupe d'experts pour répondre à des propositions concrètes de méthodologie de travail. Ce groupe poursuivra ses travaux afin de définir plus précisément les objectifs qu'un musée des migrations aura à atteindre.

Les résultats de ces travaux seront présentés au Gouvernement bruxellois au plus tard fin 2023. Le but sera d'identifier un partenaire qui pourrait atteindre les objectifs et réaliser les indicateurs-clés de performance à un horizon de cinq années. Je proposerai alors au Gouvernement d'accorder un financement à l'opérateur en question.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- C'est un accouchement laborieux. Cela fait vingt ans ! Et aujourd'hui, une échéance est fixée, la fin de l'année 2023, mais je la trouve assez éloignée.

Le travail scientifique et d'éducation relève des missions d'un musée moderne, ce n'est pas novateur. Depuis combien de temps le groupe d'experts a-t-il été mis sur pied ? Il aurait suffi de rassembler le travail déjà accompli et

l'expertise des différents acteurs. Je trouve que cela avance très lentement. La fin de 2023 est un délai extrêmement long, sauf à vouloir enterrer le projet. En tant que parlementaires, nous ne pouvons pas le faire avancer plus vite, mais il continue à vivre, cela me rassure.

J'attendrai donc les auditions du groupe d'experts, qui alimenteront de nouvelles questions.

#### LA GRATUITÉ SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

#### Question orale de M. Kalvin Soiresse Njall

### à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- Nous traversons une crise sociale sans précédent. La rentrée scolaire a été financièrement très douloureuse pour les familles, dans un contexte économique et social très difficile, avec des prix qui s'envolent et une inflation galopante.

Cette crise sociale qui s'amorce risque de marquer encore davantage les inégalités entre les élèves. L'un des principaux objectifs du pacte pour un enseignement d'excellence consiste, justement, à réduire ces inégalités. Dans les écoles de certains pouvoirs organisateurs, comme ceux de la Ville de Bruxelles, énormément de moyens sont investis pour garantir la gratuité. Dans d'autres, par contre, les parents doivent continuer de payer très cher.

Comme chaque année, la rentrée scolaire donne lieu à des retours de terrain sur les difficultés rencontrées par de nombreuses familles face aux frais scolaires. Selon la Ligue des familles, une rentrée en primaire coûte en moyenne 255 euros sans matériel informatique et 483 euros quand du matériel informatique est demandé.

Dans l'enseignement secondaire général, la facture monte respectivement à 428 et 655 euros. Dans le secondaire professionnel, elle atteint même 689 et 986 euros. La note est paradoxalement la plus élevée dans le secondaire technique de qualification, un enseignement pourtant fréquenté par des élèves issus de familles modestes, avec des totaux de 627 et 1.048 euros, selon que l'école demande ou non un ordinateur ou une tablette.

Vous conviendrez que ces montants sont énormes.

Quelle est la politique de la Commission communautaire française en matière de gratuité scolaire ? Quelles mesures concrètes mettez-vous en œuvre pour aider les parents dont les enfants fréquentent les écoles de la Commission communautaire française, face à l'envolée des prix ?

L'aspect le plus inquiétant révélé par l'étude de la Ligue des familles est sans doute le non-respect des règles de gratuité en vigueur. Dans l'enseignement secondaire, 20 % des élèves doivent encore payer des frais d'inscription ou une cotisation à une ASBL liée à l'école. Il s'agit là d'une forme de minerval, pourtant interdit. L'information obligatoire sur les coûts estimés, la non-implication de l'enfant dans les questions d'argent et les plafonds pour les classes de dépaysement ne sont pas toujours respectés.

Quelle est la situation dans les écoles de la Commission communautaire française ? Le pouvoir organisateur reçoit-il des plaintes de parents pour non-respect des règles par certaines écoles ? Dans l'affirmative, de quel ordre ?

Quelles mesures la Commission communautaire française prend-elle pour éviter de telles dérives qui compliquent de manière inacceptable le quotidien des familles ?

M. Rudi Vervoort, ministre.- En qualité de pouvoir organisateur, la Commission communautaire française a la volonté de proposer un enseignement public de qualité et accessible à toutes et tous. À cet égard, nous appliquons rigoureusement les règles en matière de gratuité scolaire telles que définies par le code de l'enseignement et les circulaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous confirme par ailleurs qu'aucune école n'exige ni une quelconque forme de minerval à l'inscription, ni une cotisation obligatoire à une association.

Certains frais restent néanmoins à la charge des familles, tels que la tenue pour les cours d'éducation physique, les frais d'entrée à la piscine ou à d'autres activités sportives ainsi que les frais afférents aux sorties et voyages scolaires. Pour ces derniers, les plafonds prescrits sont strictement respectés, et mon administration veille à un suivi précis des montants réclamés aux élèves.

Dans les sections de l'enseignement qualifiant - hôtellerie et horticulture, notamment -, les écoles concernées soutiennent certains élèves en difficulté par le biais du prêt ou de l'avance pour le matériel ou les vêtements de travail liés à leur formation. Par ailleurs, la Commission communautaire française a mis en œuvre diverses initiatives qui s'adressent à l'ensemble des élèves et étudiants, ou ciblent ceux qui en ont le plus besoin.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2020-2021, la Commission communautaire française prend en charge l'ensemble des frais de photocopies pour les élèves de l'enseignement obligatoire. Par ailleurs, le pack scolaire reprenant les fournitures de base et distribué depuis 2018 a été étendu à l'ensemble des élèves de nos six écoles de l'enseignement obligatoire, ordinaire et spécialisé, et ce, depuis la rentrée de septembre 2021. Cette mesure s'appliquera bien entendu également à l'école LAB-Marie Curie, qui ouvrira ses portes en septembre 2023.

Lors de la pandémie, la Commission communautaire française a mis à la disposition des élèves et étudiants en difficulté des ordinateurs portables et d'autres équipements numériques. Ces investissements ont été poursuivis pour s'adresser à de plus en plus d'élèves et à des classes entières

En outre, au cours du premier trimestre 2021, des gourdes réutilisables ont été distribuées à tous les élèves de l'enseignement obligatoire de la Commission communautaire française et, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, la Commission communautaire française met gratuitement à disposition des protections périodiques à l'ensemble des élèves et étudiantes des écoles de la Commission communautaire française, tant dans l'enseignement obligatoire que dans l'enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale.

Enfin, depuis janvier 2022, la Commission communautaire française est partie prenante de la création d'une épicerie solidaire sur le campus du Ceria et de la distribution de paniers alimentaires aux étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur et de promotion sociale, en collaboration avec l'Association pour la solidarité étudiante en Belgique.

Comme vous le constatez, le pouvoir organisateur est animé par cette ambition de toucher les publics les plus fragilisés sur le plan financier. Il envisage d'ailleurs d'approfondir encore cette politique et a entamé une réflexion sur la meilleure façon de venir en aide à ces élèves et leurs familles.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo).- De nombreuses mesures sont mises en œuvre et appliquées. Néanmoins, j'attire votre attention sur le fait que les écoles doivent veiller au respect des règles de gratuité. Ce qui alourdit les factures, ce n'est pas l'imposition de plafonds, mais le nonrespect par les écoles des mesures légales prévues en exigeant des parents de payer des choses qui ne doivent pas l'être.

Certains publics considèrent que l'autorité de l'école ne peut être remise en question. Ils n'ont pas les codes scolaires et ne se sentent pas légitimes pour réclamer et afficher leur désaccord. Les familles dont le capital culturel est plus élevé osent le faire. Nous devons donc être vigilants pour que les familles osent réclamer leur dû.

Par ailleurs, si les mesures actuelles sont positives, il faudra veiller à les adapter en fonction de l'évolution de la crise.

#### L'INTERPRÉTARIAT EN LANGUE DES SIGNES FRANCOPHONE BELGE (LSFB) À BRUXELLES

Question orale de M. David Weytsman

à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

**M. le président.**- A la demande de l'auteur, la question orale est transformée en question écrite.

La séance est suspendue à 12h25.

La séance est reprise à 14h33.

(M. Pierre Kompany, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

# **QUESTIONS ORALES (SUITE)**

**M. le président**.- L'ordre du jour appelle la suite des questions orales.

LA SENSIBILISATION À L'IMPORTANCE DE VENTILER LES PIÈCES AU SEIN DES BÂTIMENTS DÉPENDANT DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

Question orale de M. Gaëtan Van Goidsenhoven

### à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Fonction publique

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- La courbe épidémique en Belgique est actuellement basse, avec peu de contaminations et peu de malades dans les hôpitaux. La situation est donc stable, nous ne pouvons que nous en réjouir. La crise sanitaire nous affectant depuis presque deux ans, espérons qu'elle soit définitivement derrière nous, d'autant que la campagne vaccinale pour administrer une quatrième dose aux personnes les plus fragiles est en cours depuis un certain temps.

Tous ces signaux positifs ne doivent néanmoins pas nous faire baisser la garde. En effet, l'automne est là et l'hiver approche lui aussi tout doucement. Et qui dit automne et hiver, dit retour du froid et des activités en intérieur, et par

conséquent, des facteurs favorisant les contaminations. C'est en effet à l'intérieur que les risques d'attraper la Covid-19 sont les plus élevés. On le sait depuis presque aussi longtemps que la crise dure.

Une étude suisse menée dans des écoles a montré « une corrélation statistique entre le nombre de cas constatés lors de tests Covid-19 hebdomadaires sur les élèves, et la concentration de CO<sub>2</sub> dans les classes correspondantes ». La ventilation des pièces est dès lors primordiale dans la lutte contre le virus. Une salle mal ventilée est une salle où les risques de transmission de maladies respiratoires, Covid-19 et autres, sont plus élevés.

Le lieu de travail est également un environnement propice aux contaminations. Les personnes restent en effet plusieurs heures ensemble dans des espaces clos ou confinés. Or, l'épidémie de Covid-19 ne faisant plus vraiment l'actualité depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le réflexe d'aérer au maximum les espaces de travail ne semble plus autant de rigueur.

Il est donc important d'insister à nouveau sur ce point afin de prévenir au maximum un éventuel rebond de l'épidémie, de préserver nos concitoyens les plus vulnérables et d'éviter une nouvelle surcharge de nos hôpitaux cet hiver.

Une campagne de rappel sur l'importance de la ventilation au sein de tous les bâtiments dépendant de la Commission communautaire française est-elle en cours? Avez-vous déjà prévu la généralisation des détecteurs de CO<sub>2</sub> dans les bâtiments dépendant de notre institution afin d'aider à ventiler correctement les pièces?

Des subsides octroyés par la Commission communautaire française existent déjà pour l'achat de matériel de protection individuelle contre la Covid-19. Des subsides pour l'achat de détecteurs de CO<sub>2</sub> ou de tout autre dispositif favorisant une bonne ventilation des pièces sont-ils également prévus ? En ce qui concerne la ventilation dans les bâtiments dépendant de la Commission communautaire française, une stratégie de long terme en cas d'émergence d'une nouvelle épidémie est-elle en cours d'examen ?

Il s'agit, Madame la Ministre-Présidente, de nous assurer que les bonnes pratiques partagées durant les mois les plus difficiles de cette crise sanitaire ne seront pas perdues. Mieux vaut prévenir que guérir!

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Vous avez raison d'être vigilant sur le suivi de cette habitude que nous avons prise à l'occasion de la pandémie de Covid-19. Comme vous l'avez rappelé, on nous disait à l'époque que les investissements en matière de ventilation étaient utiles pour lutter tant contre la Covid-19 que contre d'autres types de maladies qui se transmettent par l'air.

En parallèle de la stratégie de vaccination toujours en cours, nous avons également présenté, avec la Commission communautaire commune, une nouvelle campagne générale de sensibilisation à l'adresse du grand public. Cette campagne, intitulée « Keep the right R'flex », sensibilise les citoyens à l'importance de continuer à suivre les mesures d'hygiène et les gestes barrières de base. La deuxième mesure de cette campagne concerne l'aération et la qualité de l'air que nous respirons dans des lieux fermés.

S'agissant plus précisément des bâtiments de la Commission communautaire française et des écoles, le service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) avait, dans le contexte de la pandémie, fait parvenir ses recommandations concernant la ventilation, tant pour les locaux de l'enseignement que ceux de l'administration. Cette consigne a été mise en œuvre et continue de l'être.

Elle stipule notamment que les locaux qui réunissent des groupes ou des classes doivent être équipés de détecteurs de CO<sub>2</sub>.

Le SIPP a validé le modèle des détecteurs de CO<sub>2</sub> choisi par la Commission communautaire française, tant pour le secteur de l'enseignement que celui de l'administration, et a communiqué une procédure pour l'utilisation de ces détecteurs. Celle-ci détaille les locaux pour lesquels le mesurage devait être effectué en priorité et les mesures à prendre en cas de dépassement de la valeur limite. Nous avons donc avancé dans cette mesure.

Pour ce qui concerne la subsidiation pour les écoles, la Commission communautaire française, en tant que pouvoir organisateur, a payé elle-même les détecteurs. Si les associations ne reçoivent pas de subside spécifique, elles peuvent justifier l'achat de ces détecteurs dans leurs frais de fonctionnement.

En ce qui concerne la stratégie à long terme, nous suivons de très près l'évolution de la pandémie, tant au sein de la population en général - dans la mesure de nos compétences - que chez les agents et les élèves, tout en restant attentifs, mois après mois, aux indicateurs de contamination et de vaccination. Un rapport est présenté mensuellement au comité de concertation pour le bien-être au travail

La consigne du SIPP relative à la ventilation des bâtiments dans le cadre de la pandémie continuera à être d'application tant que le risque de contamination demeurera présent. Cette consigne restera intéressante pour lutter contre tout type de virus qui se propage par l'air.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).- Nous devons en effet rester sur nos gardes et tirer les leçons de la pandémie pour éviter de reproduire un certain nombre de schémas, tant pour lutter contre un virus qui ne nous a pas encore complètement lâchés, que pour faire face avec davantage d'efficacité aux différentes affections possibles, et singulièrement aux maladies respiratoires, qui créent une tension dans les hôpitaux chaque hiver.

Je vous remercie pour le suivi que vous assurerez, en maintenant bien sûr l'exigence de vigilance au sein de notre administration et des structures qui en dépendent.

#### LES JOURNÉES NATIONALES DE LA PRISON

Question orale de Mme Nicole Nketo Bomele

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du Collège et de la Promotion de la santé

> et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- Depuis presque dix ans, sur l'initiative d'un groupement pluraliste d'associations et d'organisations, les Journées nationales de la prison informent et stimulent la discussion autour de la situation carcérale en Belgique. Elles sont soutenues par la Flandre, la Commission communautaire française et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors d'une incarcération, les liens avec l'extérieur sont mis à rude épreuve. Toutes les relations et interactions sociales qui rythment d'ordinaire une vie se retrouvent brutalement rompues à l'arrivée en prison. Les liens à tisser au sein même de l'univers carcéral sont à réinventer pour chaque nouveau détenu. En effet, les rapports entretenus par les

personnes incarcérées entre elles, mais également avec les services externes, les agents, les directions et les autres membres du corps judiciaire constituent des pièces essentielles dans le parcours d'un détenu.

Je n'ai pas trouvé d'informations ni de programme concernant l'édition 2022 des Journées nationales de la prison. Celles-ci auront-elles bien lieu ?

Pour mener à bien ces Journées, la Commission communautaire française rencontre-t-elle annuellement les instances flamandes et celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Dans la négative, pourquoi ? Il faudrait pourtant une certaine symétrie entre les milieux carcéraux francophone et flamand.

La Commission communautaire française est-elle conviée au groupe de pilotage qui prend en charge l'organisation des Journées nationales de la prison ?

À quelle hauteur la Commission communautaire française finance-t-elle les Journées ? Ce montant a-t-il augmenté avec les années ?

Dans quelle mesure la pandémie de Covid-19 a-t-elle affecté l'organisation desdites Journées ?

Mme Barbara Trachte, ministre-présidente.- Il me sera difficile de vous répondre, car la Commission communautaire française n'a aucun lien avec cet événement. Elle n'a subventionné qu'une seule fois ces Journées à la demande des organisateurs. Depuis lors, aucune demande ne lui a été adressée. Je ne puis dès lors pas vous répondre sur le programme de ces Journées, ni sur leur organisation, ni sur les souhaits des organismes concernés.

Si nos compétences en matière de milieu carcéral sont essentielles, elles sont aussi très limitées. J'ai eu l'occasion d'en discuter très longuement lors de la dernière séance plénière, sur l'initiative de M. Ikazban. Nous soutenons et finançons les publics vulnérables dans le cadre de la lutte contre la toxicomanie et de l'aide aux sans-abri détenus ou ex-détenus, à travers I.Care, L'Ambulatoire-Forest et le Centre d'accueil post-pénitentiaire et d'informations pour toxicomanes incarcérés (CAP-ITI). Par contre, l'accès à l'intérieur même des prisons ne relève en rien de la Commission communautaire française.

Mme Nicole Nketo Bomele (DéFI).- J'entends que la demande de subsides doit émaner des organisateurs et que ces derniers n'ont réclamé un subside qu'à une seule occasion. Il n'en reste pas moins que ces Journées sont importantes et qu'il serait bénéfique qu'à l'avenir, notre Parlement participe à leur organisation. La Région bruxelloise a réussi à humaniser quelque peu les prisons, dont la nouvelle prison de Haren. Même si la demande provient des associations, nous pourrions tirer fierté d'être l'un des moteurs de ces Journées et de cette brochure, qui est essentielle

L'ACTION DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION RELATIVE AUX MUTILATIONS GÉNITALES

Question orale de M. Christophe Magdalijns

à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille et de la Promotion de la santé

> et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé

**M.** le président.- Je vous rappelle que la question orale de M. Magdalijns est reportée à une prochaine réunion.

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE « ACCESSIBILITÉ DES JEUNES AU SPORT » ET SITUATION EN COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Question orale de M. Pierre-Yves Lux

## à Mme Nawal Ben Hamou, ministre en charge des Infrastructures sportives

**M.** le président.- A la demande de l'auteur, la question orale est transformée en question écrite.

# **CLÔTURE**

**M.** le président.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu sur convocation.

La séance est levée à 14h48.

Membres du Parlement présents à la séance : Leila Agic, Clémentine Barzin, Nicole Nketo Bomele, Delphine Chabbert, Emmanuel De Bock, Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, Jonathan de Patoul, Céline Fremault, Véronique Jamoulle, Gladys Kazadi, Pierre Kompany, Fadila Laanan, Leila Lahssaini, Marc Loewenstein, Pierre-Yves Lux, Joëlle Maison, Ahmed Mouhssin, Marie Nagy, Petya Obolensky, Mohamed Ouriaghli, Magali Plovie, Françoise Schepmans, Kalvin Soiresse Njall, Farida Tahar, Gaëtan Van Goidsenhoven, et David Weytsman.

Membres du Gouvernement présents à la séance : Barbara Trachte et M. Rudi Vervoort.

# **ANNEXE 1**

## **RÉUNIONS DES COMMISSIONS**

#### COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET RÉSIDUAIRES, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

### MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

- 1. Election du Bureau de la commission (article 16, § 2, du Règlement)
- 2. Suivi des recommandations édictées par la commission délibérative relative à la thématique : « Dans quelle mesure et de quelle manière les citoyennes et citoyens bruxellois envisagent-ils leur rôle dans la prévention, la communication, la gestion d'une crise et son évaluation ? » doc. 48 (2021-2022) n° 4
- 3. Divers

<u>Membres présents</u>: Mme Latifa Aït-Baala (remplace M. Gaëtan Van Goidsenhoven), Mme Clémentine Barzin (supplée Mme Aurélie Czekalski), Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Marc Loewenstein (supplée M. Emmanuel De Bock), Mme Joëlle Maison (remplace M. Jonathan de Patoul), Mme Magali Plovie (présidente) et Mme Farida Tahar.

Membres absents: Mme Elisa Groppi (excusée), M. Hasan Koyuncu, M. Pierre-Yves Lux (excusé) et M. Petya Obolensky.

Assistaient également à la réunion : Mme Barbara Trachte (ministre-présidente) et 17 citoyens.

# **ANNEXE 2**

#### **COUR CONSTITUTIONNELLE**

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement francophone bruxellois :

- l'arrêt du 15 septembre 2022 2022 par lequel la Cour :
  - 1. annule l'article 326/7, § 3, du Code des impôts sur les revenus 1992, l'article 289bis/7, § 3, du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, l'article 146 duo decies, § 3, du Code des droits de succession et l'article 211bis/7, § 3, du Code des droits et taxes divers, insérés par les articles 9, 26, 41 et 55 de la loi du 20 décembre 2019 « transposant la Directive (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 modifiant la Directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration », en ce qu'ils prévoient l'intermédiaire qui est tenu au secret professionnel pénalement sanctionné ne peut pas se prévaloir du secret professionnel en ce qui concerne l'obligation de déclaration périodique relative aux dispositifs commercialisables au sens de l'article 326/4 du Code des impôts sur les revenus 1992, de l'article 289bis/4 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, de l'article 146nonies du Code des droits de succession et de l'article 211bis/4 du Code des droits et taxes divers ;
  - annule l'article 289bis/13 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, l'article 146septdecies du Code des droits de succession et l'article 211bis/12 du Code des droits et taxes divers, insérés par les articles 32, 46 et 60 de la loi du 20 décembre 2019 précitée;
  - sursoit à statuer sur les griefs y mentionnés, dans l'attente de la réponse de la Cour de justice de l'Union européenne à la question préjudicielle posée par l'arrêt n° 167/2020 du 17 décembre 2020;
  - avant de statuer quant au fond sur les griefs y mentionnés, pose les différentes questions préjudicielles (suivantes) à la Cour de justice de l'Union européenne;
  - 5. rejette le recours pour le surplus (103/2022);

- l'arrêt du 15 septembre 2022 2022 par lequel la Cour dit pour droit que la question préjudicielle ne relève pas de la compétence de la Cour (104/2022);
- l'arrêt du 15 septembre 2022 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 39 de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 25 avril 2019 « réglant l'octroi des prestations familiales » ne viole pas les articles 10, 11 et 23 de la Constitution (105/2022);
- l'arrêt du 15 septembre 2022 2022 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 1455, 14523 et 14524 du Code des impôts sur les revenus 1992 ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution (106/2022);
- l'arrêt du 15 septembre 2022 2022 par lequel la Cour renvoie l'affaire au juge a quo (107/2022);
- l'arrêt du 15 septembre 2022 2022 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 128, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle ne viole pas les articles 10, 11 et 13 de la Constitution en ce qu'il a pour conséquence que la partie civile qui met l'action publique en mouvement par une plainte avec constitution de partie civile devant le juge d'instruction est redevable d'une indemnité de procédure à l'inculpé que la juridiction d'instruction a renvoyé devant le juge pénal pour certaines préventions, mais qui a bénéficié d'un non-lieu pour d'autres préventions pour lesquelles seule la partie civile a mis l'action publique en mouvement (108/2022);
- le recours en annulation de l'article 58bis de la loi du 16 mars 1968 « relative à la police de la circulation routière », introduit par Agnès Santin;
- le recours en annulation de l'article 2, 1°, de la loi du 28 février 2022 « [relative] à la vaccination et à l'administration, par des pharmaciens exerçant au sein d'officines pharmaceutiques ouvertes au public, des vaccins autorisés dans le cadre de la prophylaxie de la Covid-19 » introduit par l'asbl « Association Belge des Syndicalts Médicaux » ;
- les questions préjudicielles relatives à l'article 7, § 1erocties, de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 « concernant la sécurité sociale des travailleurs », inséré par l'article 35 de la loi du 25 avril 2014 « portant des dispositions diverses en matière de sécurité sociale », posées par la Cour du travail de Liège, division de Liège.

